

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N°002

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 TOUS BUDGETS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHES Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BREZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le débat d'orientation budgétaire permet, préalablement à l'examen du budget primitif, de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Il est organisé dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif à la remise du rapport d'orientation budgétaire.

La date limite de vote du budget primitif 2026 après organisation d'un débat d'orientation budgétaire est le 30 avril 2026, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, sauf en cas de notification tardive des informations indispensables au vote (bases prévisionnelles d'imposition et dotations d'Etat), auquel cas un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé.

Le rapport d'orientation budgétaire contient des éléments d'appréciation (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement), précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les relations financières entre la Commune et son établissement de coopération intercommunale.

Le rapport comporte en outre des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, présentant le profil de l'encours de dette pour la fin de l'exercice.

Les orientations permettent également d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute et nette et d'endettement en fin d'exercice.

Le rapport comprend des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature), à la durée effective du travail. Ce rapport présente l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice et détaille la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le rapport doit également faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement en précisant l'anticipation de l'évolution, dans une démarche de prospective financière.

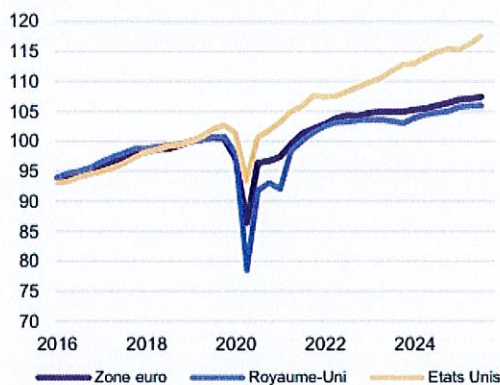
Le rapport d'orientation budgétaire dresse dans une première partie la situation économique et sociale afin de pouvoir apprécier la situation de la collectivité fin 2025 puis passe en revue dans une seconde partie les orientations budgétaires au service du programme d'investissement. Des annexes spécifiques sur la dette (budget principal et budgets annexes) et sur les ressources humaines complètent le rapport.

I – Contexte général : situation économique et sociale

1 - Situation globale

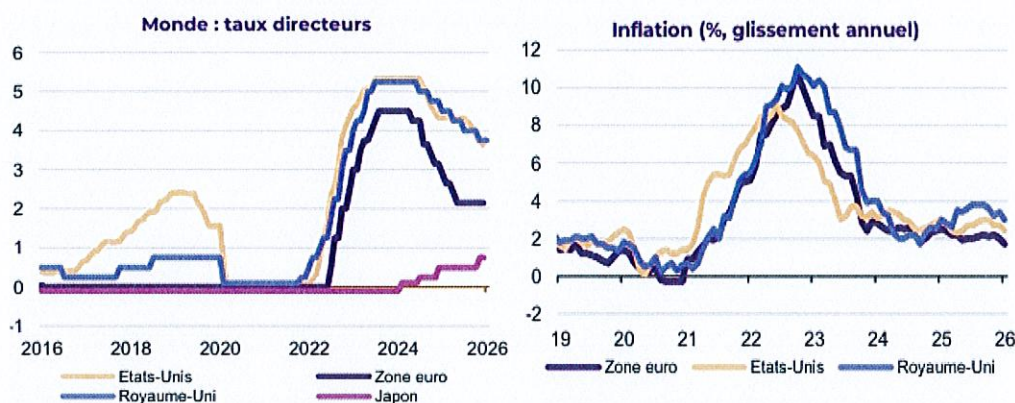
Sans prise en compte du conflit en Iran et de ses effets sur la croissance, l'inflation et les politiques monétaires, la croissance mondiale devrait ressortir à + 3,1 % en 2026 et + 2,9 % en 2027, après avoir enregistré une évolution de + 3,1 % en 2025.

Croissance du PIB (base 100 = T1 2019)



Sources: Eurostat, Fed Saint Louis, Natixis CIB

Les différentes politiques monétaires devraient mener les taux directeurs sur des niveaux entre 2 et 3 %, pour faire front face aux chocs exogènes ou pour tenir compte de la remontée du chômage.



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis CIB

Source: Eurostat, Natixis CIB

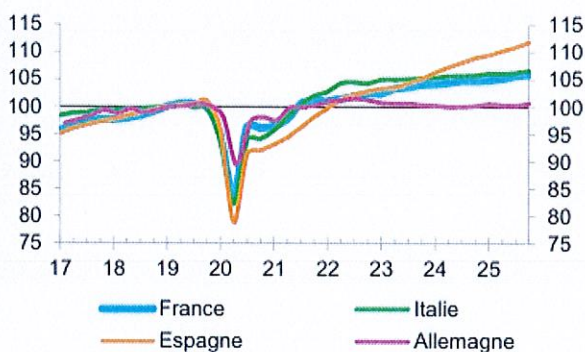
La montée en puissance du risque géopolitique dans de nombreux pays (Iran, Ukraine, Moyen-Orient, Taiwan) s'accompagne d'imprévisibilité politique et pèse sur les prévisions de croissance. Le ralentissement de la croissance chinoise est un autre frein de la croissance mondiale.

En zone euro, la croissance s'établit en 2025 à + 1,5 %, soutenue par un taux de chômage historiquement bas et la progression du revenu des ménages. Anticipée à +1,3% en 2026 et +1,5% en 2027 du fait de l'impact négatif des droits de douane américains sur le commerce extérieur. En France, la croissance atteindra + 1,1 % en 2026 et en 2027. Seuls l'Espagne et le Portugal continueraient de croître à plus de 2 % par an.

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Zone Euro	1,5	1,3	1,5	2,1	2,0	2,0
Allemagne	0,3	1,3	1,3	2,3	2,0	2,0
France	0,9	1,1	1,1	0,9	1,3	1,5
Italie	0,7	0,9	1,0	1,7	1,5	1,7
Espagne	2,8	2,2	2,1	2,7	2,2	1,9

Source: Natixis CIB

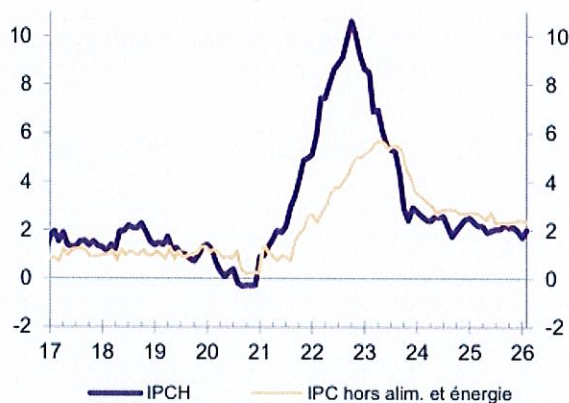
Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Source: Eurostat, Natixis CIB

Les prévisions d'inflation sont de + 2 % en 2026 et en 2027.

Zone euro: Inflation et inflation sous-jacente (GA, %)



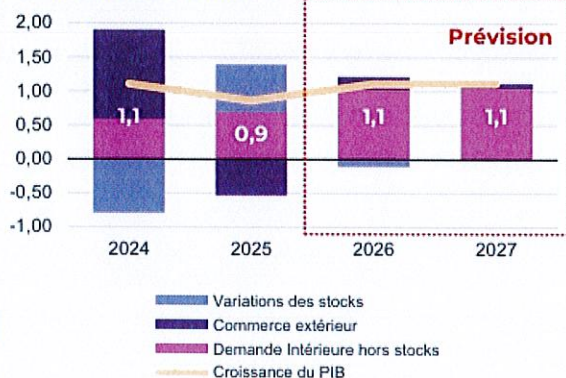
L'inflation est mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). L'inflation sous-jacente exclut des prix à la consommation l'énergie et les produits alimentaires.

En France, les points forts de l'économie (aéronautique, tourisme, défense) continuent d'être les principaux moteurs de la croissance.

	2024	2025	2026	2027
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,1	1,1
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,5	0,8	0,9
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,7	1,5	1,6
FBCF(MA, %)	-1,3	0,2	1,0	1,0
Exportations (MA, %)	2,4	1,4	2,1	2,2
Importations (MA, %)	-1,3	2,9	1,6	2,0
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,7	1,0	1,1
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,2	0,1
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,7	-0,1	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	0,9	1,3	1,5

Source : Insee, Natixis CIB

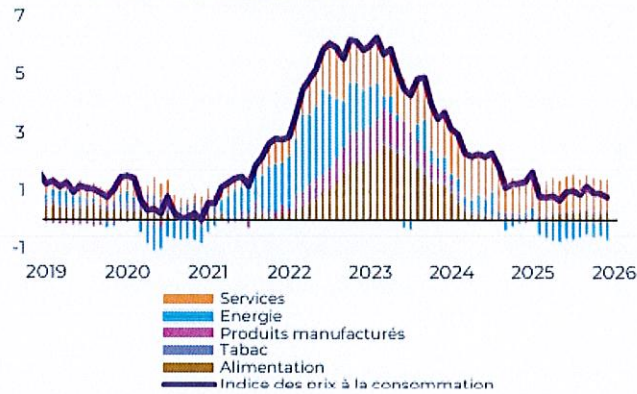
Croissance et contribution



Source : Insee, Natixis CIB

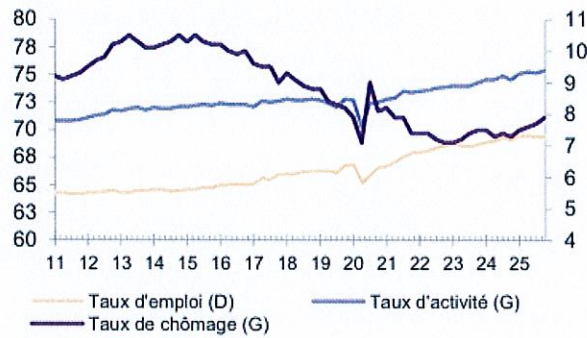
L'inflation en France a été en 2025 l'une des plus faibles de la zone euro. Elle devrait rester modérée en 2026 du fait d'une certaine modération salariale et du ralentissement du marché du travail.

Inflation (IPC) et composantes



Le climat de l'emploi reste dégradé en France : diminution de l'emploi privé (4^{ème} trimestre consécutif de baisse après presque 4 années d'augmentation). Le taux du chômage (BIT) est de 7,9 % au 4^{ème} trimestre et pourrait dépasser 8 % courant 2026.

Evolution du marché du travail



Source: Insee, Natixis

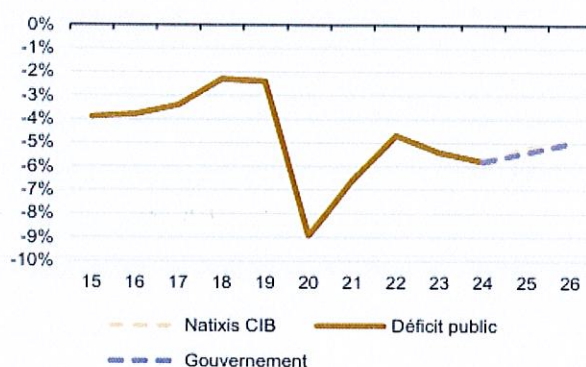
La Loi de Finances a été promulguée le 19 février 2026 : le déficit public est anticipé à 5 %. Les moyens d'y parvenir portent davantage sur les recettes (surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises ; contribution des plus hauts revenus) que sur les baisses de dépenses.

Prévisions du gouvernement (% PIB)

	2024	2025	2026
Ensemble	-5,8	-5,4	-5,0
Administrations centrales	-5,3	-4,6	-4,7
Administrations Publiques Locales	-0,6	-0,5	-0,4
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1

Sources: Loi de finances

Déficit public (% PIB)



Sources: Loi de finances 2026, Natixis CIB

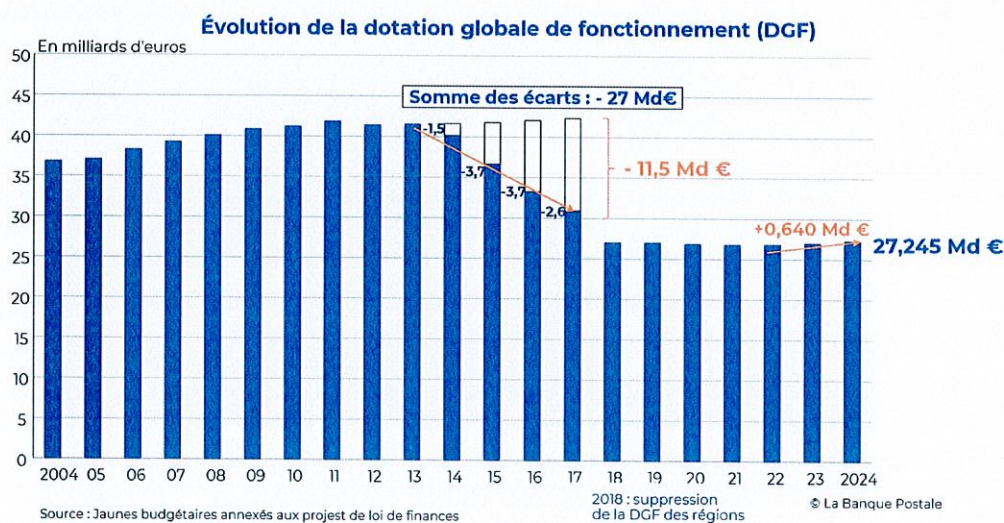
Le déficit de l'Etat correspond, au sens des critères de Maastricht, à l'agrégation des déficits des administrations publiques (Sécurité Sociale, administrations centrales et administrations locales). Les collectivités locales peuvent aggraver le déficit de l'Etat en contractant un volume d'emprunt supérieur au remboursement annuel de leur dette ou au contraire contribuer à alléger le déficit de l'Etat en s'inscrivant dans une perspective de désendettement.

Les collectivités locales sont appelées à contribuer au rétablissement des finances publiques au travers d'un objectif d'évolution maximale de leurs dépenses de fonctionnement. L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement correspond au rythme de l'inflation amputé d'un demi-point. La Loi de programmation des finances publiques fixe la trajectoire de la dépense publique locale ; un Haut conseil des finances publiques locales est chargé du suivi, mais aucune contrainte spécifique ne permet de s'assurer du respect de ces objectifs par les collectivités locales.

L'obligation faite aux collectivités est d'afficher lors du débat d'orientation budgétaire l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

2 – Situation des collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 27,4 Mds€ en 2026, comme en 2025 hormis la recentralisation de compétences sanitaires dans deux départements.



La Loi de Finances introduit une minoration de 406 millions d'euros aux variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Les dispositifs de péréquation sont favorisés : + 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale, + 140 millions

d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. A enveloppe globale stable, la composante forfaitaire de la DGF se réduit.

Le taux de cotisation d'assurance vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL est augmenté de 3 points annuellement de 2025 à 2028 :

- au 1^{er} janvier 2025 : 34,65 % (contre 31,65 % auparavant)
- au 1^{er} janvier 2026 : 37,65 %
- au 1^{er} janvier 2027 : 40,65 %
- au 1^{er} janvier 2028 : 43,65 %

soit une augmentation entre 2024 et 2028 de 12 points (+ 38 %).

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) est inscrit pour 840 millions d'euros après avoir été fixé à 2 milliards d'euros en 2023, 2,5 milliards d'euros en 2024 et 1,15 milliards d'euros en 2025.

La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC) touchées par des événements climatiques ou géologiques, créée en 2008, est augmentée de 40 millions d'euros pour atteindre 70 millions d'euros.

La revalorisation des bases d'imposition (foncier bâti et taxe d'habitation) sera de + 0,8 % en 2026 compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2024 et novembre 2025. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon. Ce coefficient de revalorisation était de 1,7 % en 2025 et de 3,9 % en 2024.

Les communes peuvent taxer les logements d'habitation vacants à la taxe d'habitation (THLV). L'Etat prélève à travers l'agence nationale de l'habitat une taxe sur les logements vacants (TLV) dans les zones tendues. La Loi de Finances pour 2026 fusionne ces deux dispositifs en une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) au profit des communes, et éventuellement leurs EPCI si un programme local de l'habitat a été adopté.

La TVLH, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027, est due pour les logements vacants au 1^{er} janvier depuis au moins un an en zone tendue, ou depuis au moins deux ans en zone non tendue. Le taux applicable sur la valeur locative de ce logement est de 17 % la première année puis 34 % à partir de la deuxième année. Ces taux peuvent être revus à la hausse dans la limite de 30 % pour la première année, 60 % à compter de la deuxième année (50 % en zone non tendue).

Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) mis en place par la Loi de Finances 2025 à hauteur de 1 milliard d'euros associe les collectivités au redressement des finances publiques. Un peu plus de 2.100 collectivités ont été concernées. La Loi de Finances 2026 renouvelle ce dispositif, pour un montant plus réduit et sans concerner les communes.

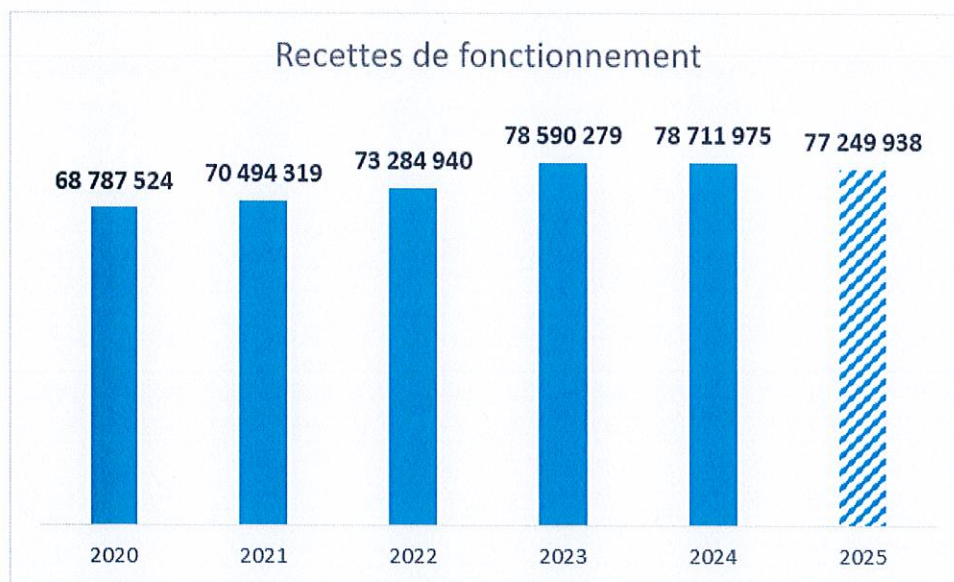
Montant en M€	DILICO 1 Prélèvement 2025	DILICO 2 Prélèvement 2026	Reversement 2026
Communes	250	0	75
EPCI à fiscalité propre	250	250	75
Départements	220	140	66
Régions	280	350	84
TOTAL	1 000	740	300

II – Situation financière de la Commune de Carcassonne fin 2025

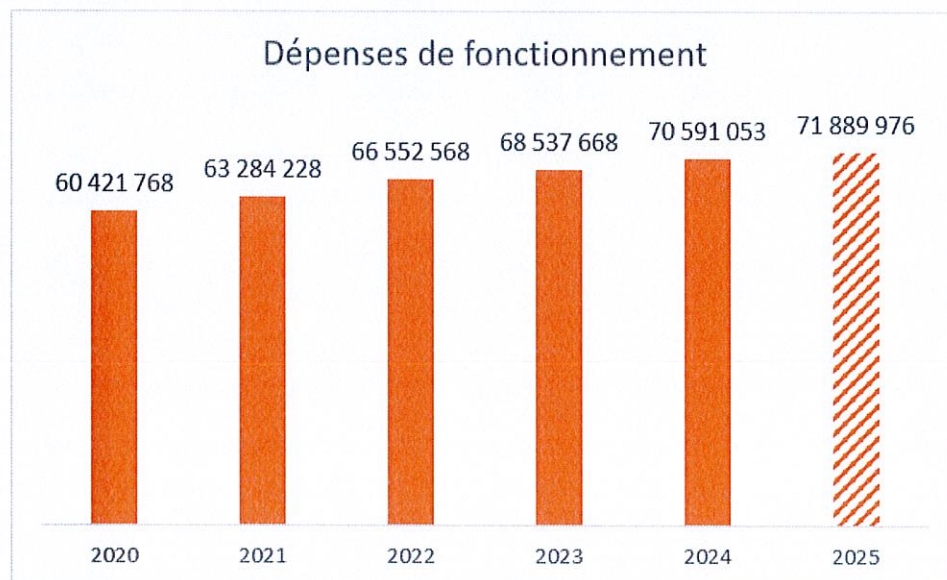
I - Section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement

Les recettes s'élèvent en 2025 à 77.249.938 €, en contraction de 1,86 % par rapport à 2024.



Les dépenses s'élèvent en 2025 à 71.889.976 €, en progression de + 1,84 % par rapport à 2024.



Entre 2020 et 2025, les recettes évoluent de + 12,3 % et les dépenses de 19 %.

Le résultat de fonctionnement, utilisé au moment de l'affectation des résultats pour contribuer au financement des dépenses d'investissement, subit cette différence de rythmes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de fonctionnement	8,366 M€	7,210 M€	6,732 M€	10,053 M€	8,121 M€	5,360 M€

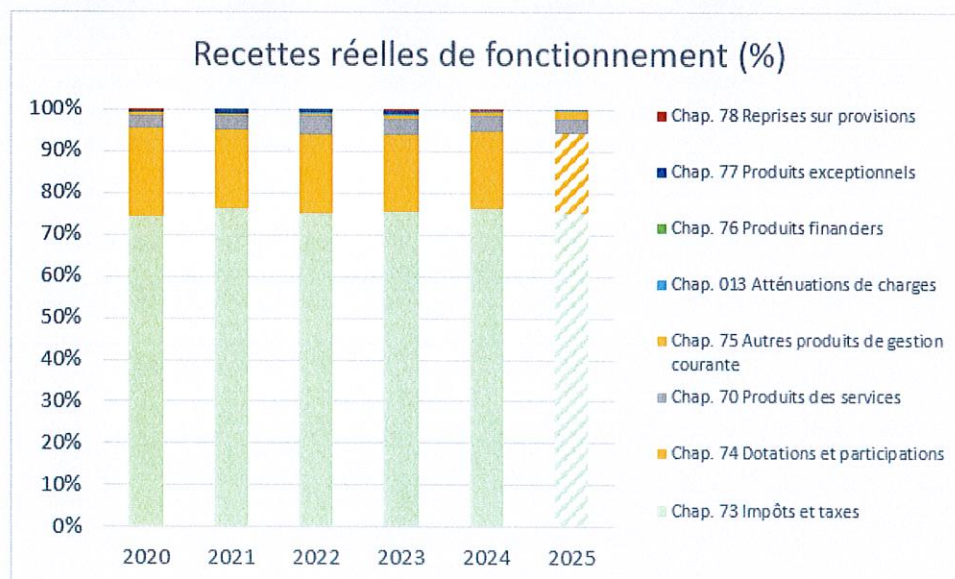
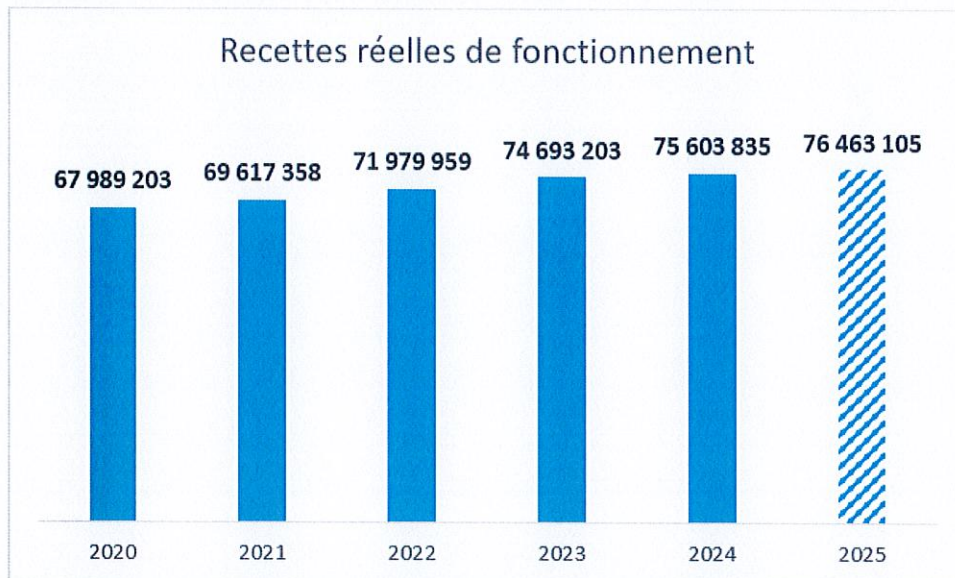
Eléments de prospective :

	2026	2027
Recettes	80.081.725 €	80.890.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 3,67 %	+ 2,15 %
Dépenses	73.278.148 €	74.663.511 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 1,93 %	+ 1,89 %
Résultat de fonctionnement	6.803.577 €	6.226.489 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 26,93 %	-8,48 %

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (*) progressent de + 1,14 % par rapport à 2024.

(*) : recettes réelles de fonctionnement = recettes de fonctionnement hors opérations d'ordre budgétaire, produits de cessions et résultat reporté



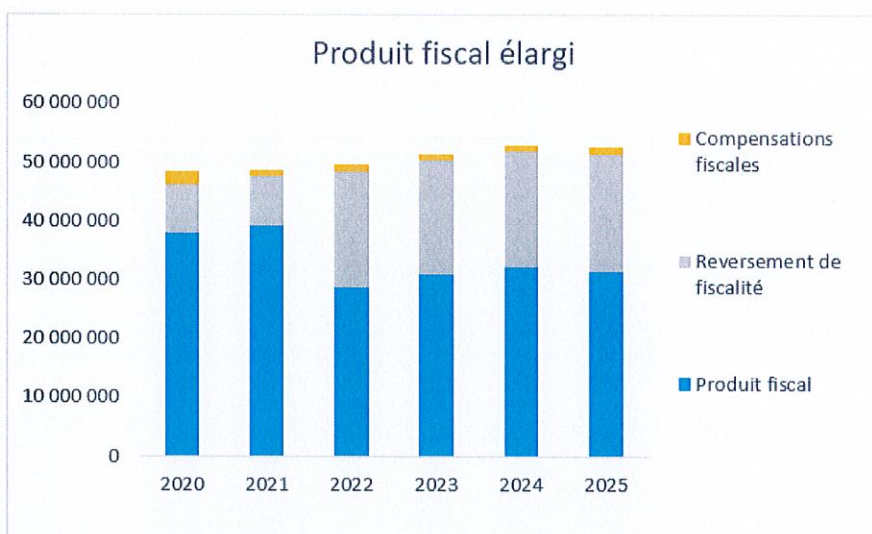
Les recettes réelles de fonctionnement sont composées à près de 95 % par les impôts (chapitre 73) et les dotations (chapitre 74).

Eléments de prospective :

Les recettes réelles de fonctionnement sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Recettes réelles	76.886.500 €	78.290.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 0,55 %	+ 1,83 %

La fiscalité



La comparaison sur plusieurs années nécessite d'englober l'attribution de compensation et le FPIC versés par Carcassonne Agglo (reversements de fiscalité) et les compensations d'exonérations de taxes versées par l'Etat.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit fiscal	37.857	39.300	28.847	30.859	32.121	31.410
Reversements de fiscalité	8.371	8.425	19.655	19.500	19.815	19.983
Compensations fiscales (*)	2.053	824	1.011	1.016	1.047	1.226
Produit fiscal élargi	48.281	48.548	49.512	51.375	52.983	52.619
<i>Evolution</i>	+ 1,43 %	+ 0,55 %	+ 1,99 %	+ 3,76 %	+ 3,13 %	-0,69%

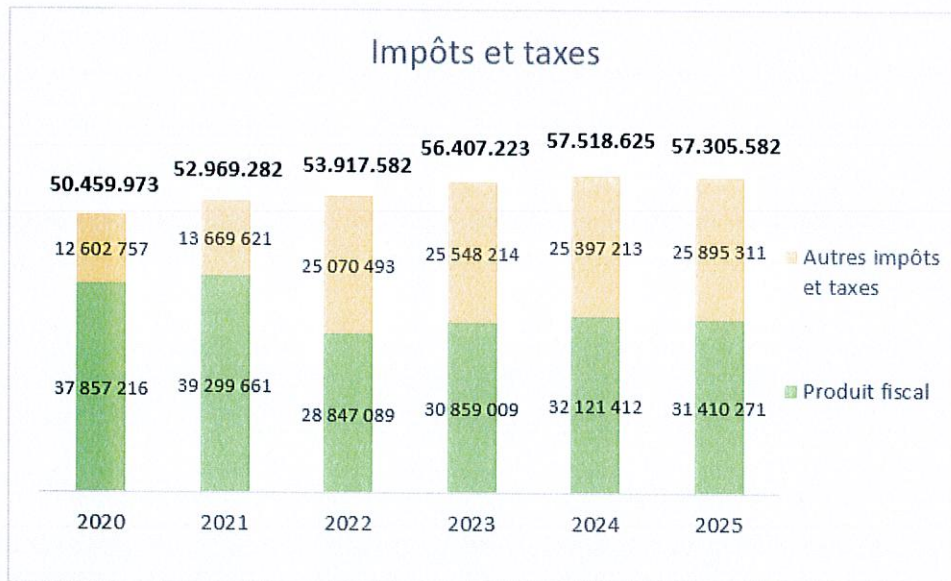
(*) : l'Etat compense en N+1 les exonérations introduites dans les Lois de finances

Eléments de prospective :

Le produit fiscal élargi est anticipé comme suit (sans modification des taux d'imposition) :

	2026	2027
Produit fiscal élargi	52.987.760 €	53.425.000 €

<i>Progression annuelle</i>	+ 0,70 %	+ 0,83 %
-----------------------------	----------	----------



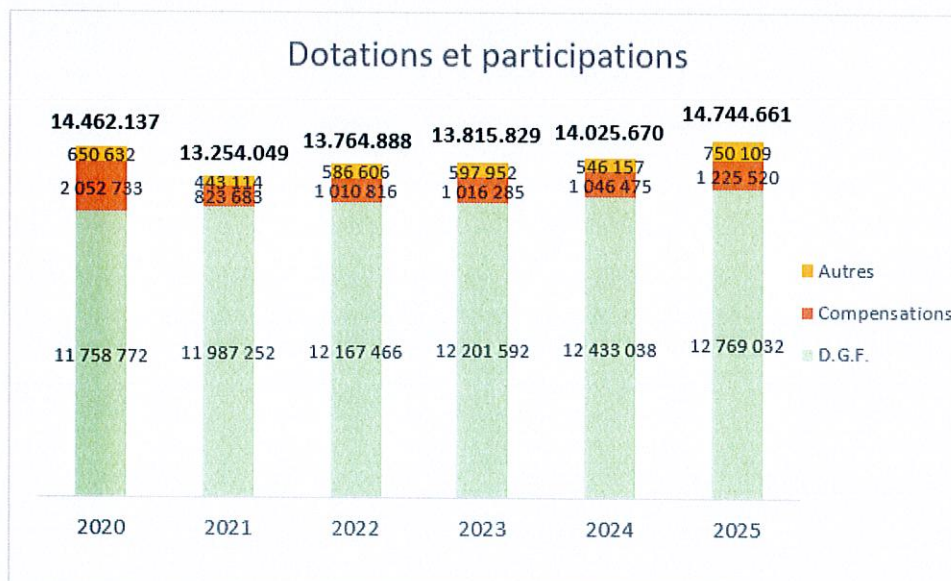
La part du produit fiscal dans l'ensemble des impôts et taxes est passé de 75 % à un peu moins de 55 % du fait de la mise en œuvre, en 2022, du pacte fiscal et financier (transfert d'une partie du produit de la Taxe Foncière sur l'attribution de compensation).

Eléments de prospective :

Le chapitre 73 Impôts et taxes est anticipé comme suit :

	2026	2027
Chapitre 73	58.080.000 €	58.950.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 1,35 %	+ 1,50 %

Les dotations et participations



La dotation globale de fonctionnement (DGF) a progressé de + 2,70 % en 2025, soit + 335.994 €. Cette évolution masque une

disparité entre les différentes composantes de la DGF : l'attribution au titre de la dotation de solidarité urbaine est de 5.794.813 €, en hausse de 265.597 € (soit +4,8%), la dotation nationale de péréquation est de 1.272.154 €, en hausse de 37.170 € (+3,0%) tandis que la dotation forfaitaire est de 5.702.065 €, en hausse de 33.227 € (+0,1%).

Les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières progressent de + 3,8 %, soit + 39.7620 €. La Loi de Finances pour 2025 fait apparaître une nouvelle allocation compensatrice suite à l'exonération de THRS des locaux occupés par les associations : 139.283 € attribués en 2025 à ce titre.

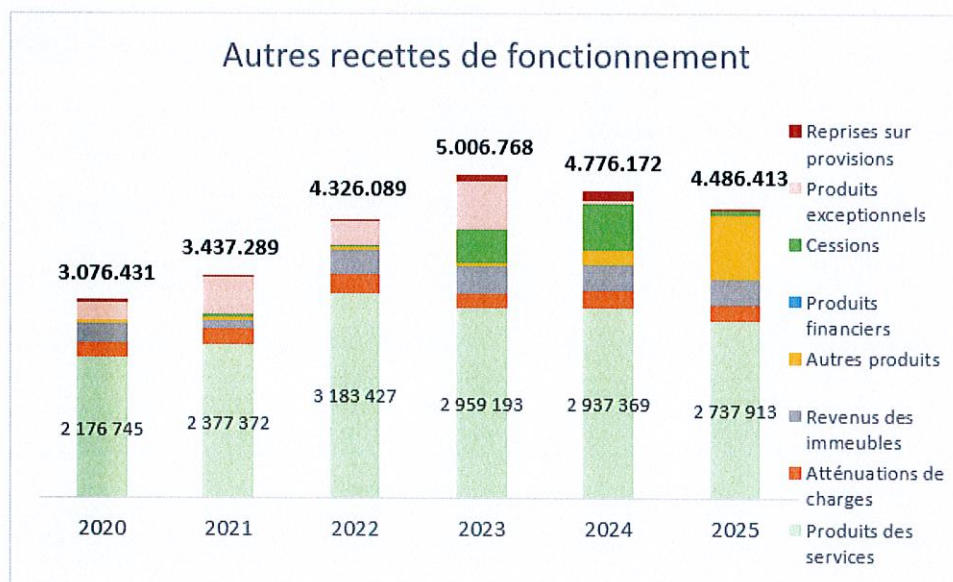
Au total, le chapitre 74 progresse de + 5,13 %, soit une évolution de + 718.990 €.

Eléments de prospective :

Le chapitre 74 Dotations et participations est anticipé comme suit :

	2026	2027
Chapitre 74	15.100.000 €	15.500.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+2,41 %	+2,65 %

Autres recettes de fonctionnement



Eléments de prospective :

Les autres recettes de fonctionnement (incluant les produits de cessions) sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Autres recettes	4.901.725 €	4.140.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+9,3 %	-15,5 %

Les recettes fiscales et les autres ressources propres doivent représenter une part déterminante de l'ensemble des ressources : compte tenu de la mise en œuvre du pacte fiscal et financier, le ratio d'autonomie financière (*) perd 5 points ½ entre 2021 et 2025, passant de 75,0 % à 69,4 %.

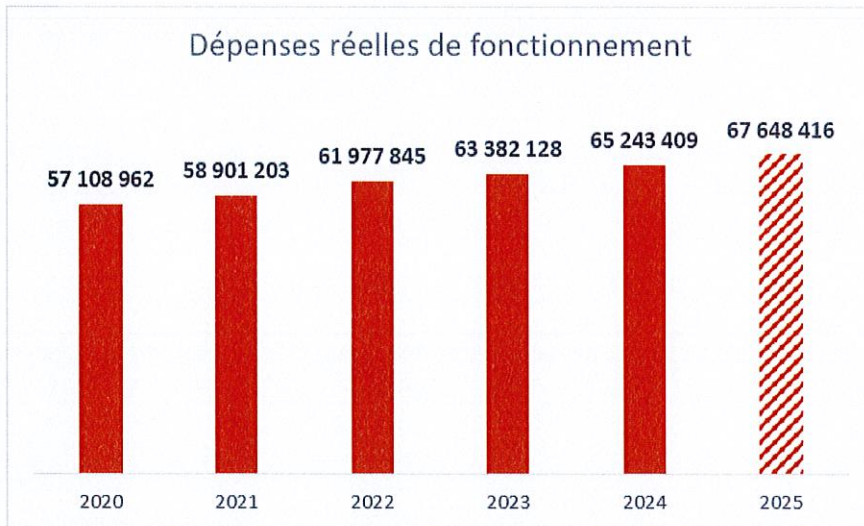
(*) : le ratio d'autonomie financière est obtenu en rapportant les ressources propres de la collectivité (impositions de toutes natures + produits des services + autres produits de gestion + taxe d'aménagement sauf reversements de fiscalité, attribution de compensation, FPIC, DSC et produits des cessions), à l'ensemble des ressources de la collectivité (ressources propres +

dotations et participations + subventions d'investissement)

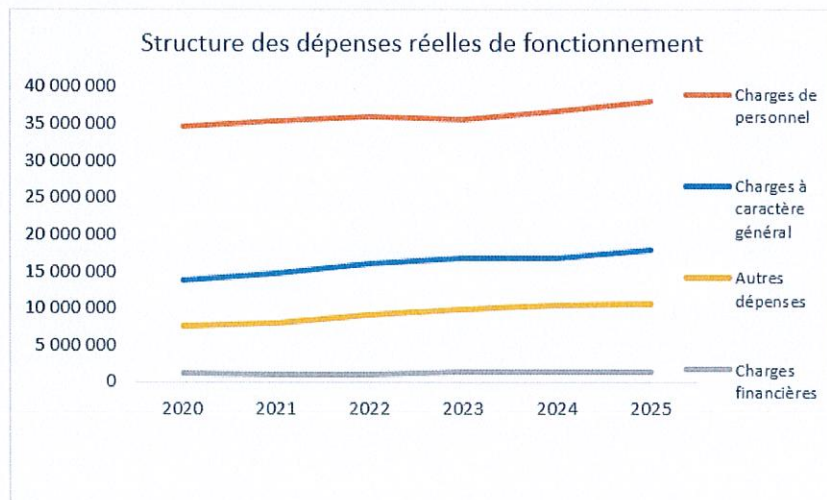
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de + 3,69 % par rapport à 2024.

dépenses réelles de fonctionnement = dépenses de fonctionnement hors opérations d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements essentiellement)



Structure (non cumulée) des dépenses réelles de fonctionnement :

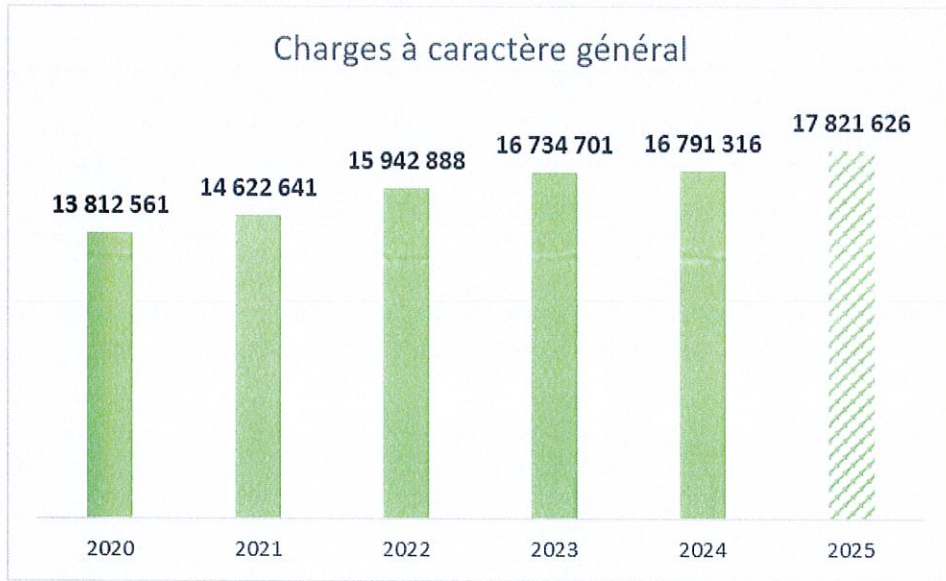


Les charges de personnel représentent plus de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Dépenses réelles	69.328.148 €	70.713.511 €
Progression annuelle	+ 2,48 %	+ 2,00 %

Charges à caractère général



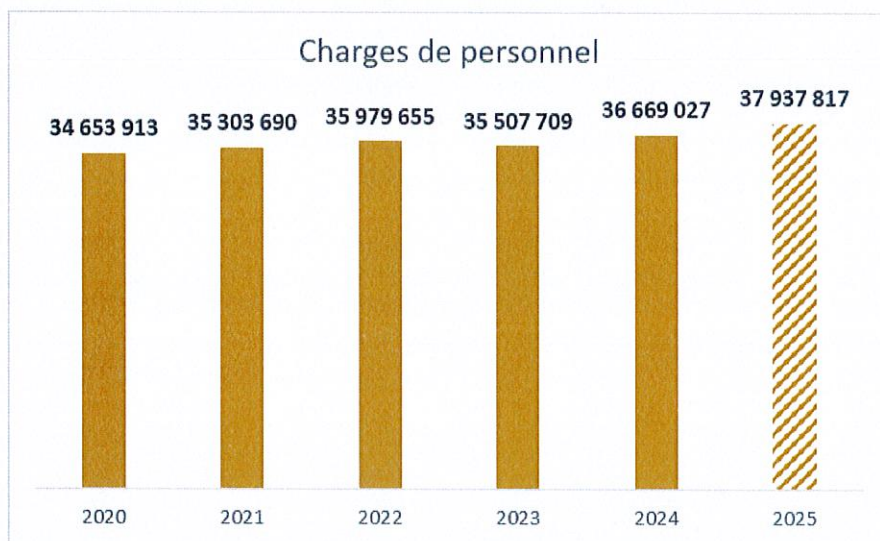
Les charges à caractère général évoluent de + 6,1 % en 2025.

Eléments de prospective :

Les charges à caractère général sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Charges à caractère général	18.178.058 €	18.541.619 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 2,00 %	+ 2,00 %

Charges de personnel



La part des dépenses brutes de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est de 56,1% en 2025 (principale

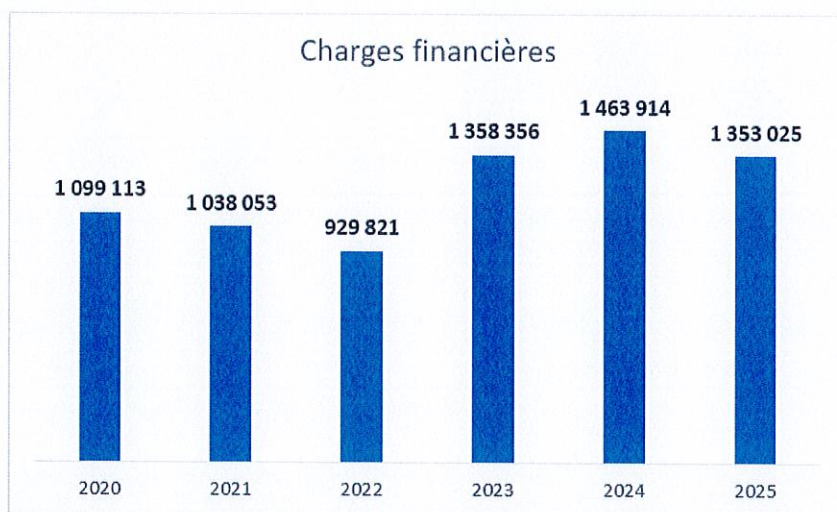
composante de l'indicateur de rigidité des dépenses).

Eléments de prospective :

Les charges de personnel sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Charges de personnel	39.000.000 €	39.780.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 2,80 %	+ 2,00 %

Charges financières

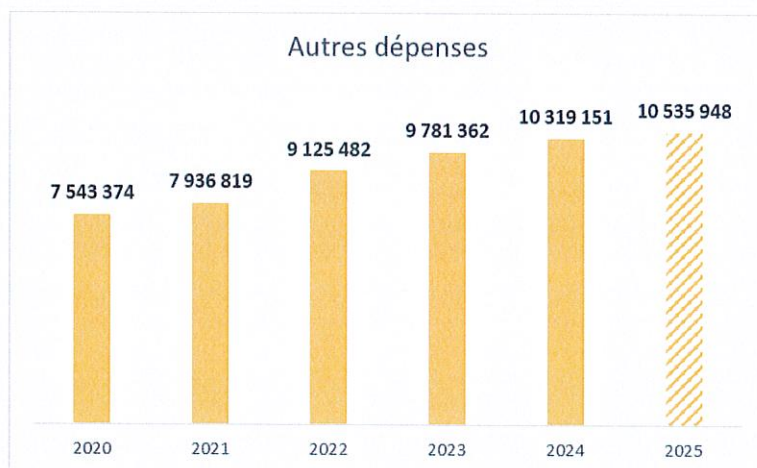


Eléments de prospective :

Les charges financières sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Charges financières	1.450.000 €	1.479.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 7,17 %	+ 2,00 %

Les autres dépenses



Les autres dépenses comprennent le chapitre 65 (autres charges de gestion courante), le chapitre 67 (charges spécifiques), le chapitre 68 (provisions) et le chapitre 014 (atténuations de produits).

Les autres dépenses de fonctionnement sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Autres dépenses	10.700.090 €	10.912.892 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 1,56 %	+ 1,99 %

Les écritures d'ordre budgétaire

Les écritures d'ordre budgétaire représentent 4.241.560 € en 2025 dont 4.162.336 € au titre des dotations aux amortissements.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissements	3.303.468,51	4.295.046,98	4.541.749,80	4.546.828,29	4.587.511,14	4.162.335,71
Opérations patrimoniales	9.337,57	87.978,40	32.973,25	608.711,71	760.119,92	79.224,00
Écritures d'ordre budgétaire	3.312.806,08	4.383.025,38	4.574.723,05	5.155.540,00	5.347.631,06	4.241.559,71

Les écritures d'ordre budgétaire sont anticipées comme suit :

	2026	2027
Écritures d'ordre budgétaire	3.950.000 €	3.950.000 €
<i>Progression annuelle</i>	-6,87 %	+ 0,0 %

Globalement, les éléments de prospective de la section de fonctionnement sont :

	2026	2027
Recettes réelles (*)	76.886.500 €	78.290.000 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 0,55 %	+ 1,83 %
Dépenses réelles	69.328.148 €	70.713.511 €
<i>Progression annuelle</i>	+ 2,48 %	+ 2,00 %
Épargne brute	7.558.352 €	7.576.489 €

(*) Les recettes réelles ne comprennent pas les produits de cession ni le résultat reporté

2 - Section investissement

Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement représentent un montant global de 29.771.082 € en 2025 :

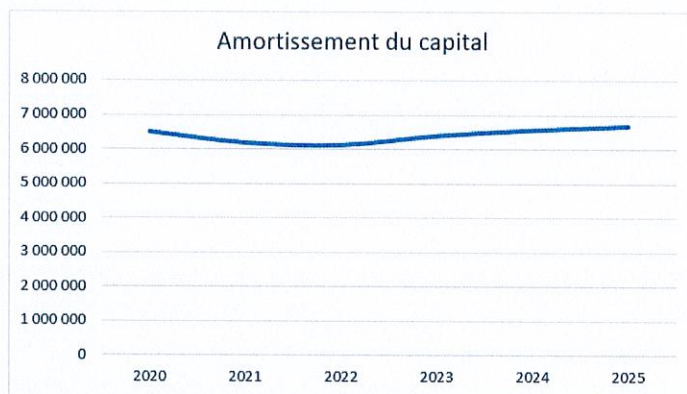
- emprunts nouveaux : 9.000.000 € dont 2.900.000 € d'emprunts reportés de 2024 et des emprunts 2025 de 6.100.000 €.
- attribution au titre du fonds de compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'équipement 2024 : 2.369.518 €
- taxes d'urbanisme : 113.513 €
- subventions reçues : 3.737.614 €
- reversement au titre des amendes de police (hors F.P.S.) : 763.038 €
- dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre budgétaire : 4.793.135 €
- résultat 2024 affecté en section d'investissement : 7.620.923 €
- opérations de trésorerie des crédits revolving : 1.349.390 €
- divers : 23.951 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 30.375.091 € en 2025 :

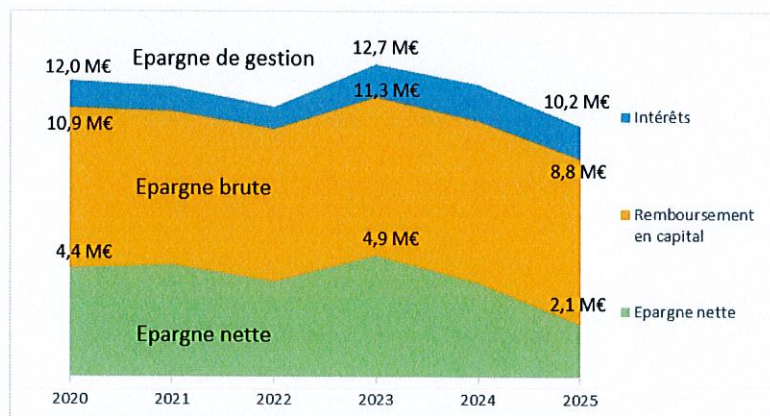
- dépenses d'équipement : 20.385.380 €
- remboursement en capital des emprunts : 6.679.484 €
- opérations de trésorerie des crédits revolving : 1.349.390 €
- opérations d'ordre budgétaire : 764.858 €
- reprise du résultat antérieur : 1.142.694 €
- divers : 53.285 €

Les remboursements d'emprunts



Le remboursement en capital s'élève à 6.679.484 € en 2025.

Les niveaux d'épargne :



Eléments de prospective :

Les niveaux d'épargne sont anticipés comme suit :

	2026	2027
Epargne de gestion	9.008.352 €	9.055.489 €
Epargne brute	7.558.352 €	7.576.489 €
Epargne nette	279.352 €	176.489 €

III - Situation et orientations budgétaires de la Commune

1 - Perspectives 2026

Les objectifs fixés pour l'année 2026 sont :

- Préserver la capacité d'autofinancement, en limitant ou réduisant les charges rigides
- Maîtrise de l'endettement en limitant les emprunts nouveaux
- Poursuite des dépenses d'équipement en accentuant la recherche de subventions

Le stock de dette est de 55,1 M€ au 1^{er} janvier 2026, soit 1.165 € par habitant contre 986 € par habitant en moyenne fin 2024 pour la strate des communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (source : Comptes individuels des collectivités / Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique).

Le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement est de 72,1 % contre 59,91 % pour la strate.

Section de Fonctionnement

Les recettes

Projection du budget 2026 à partir des budgets primitifs 2021 – 2025

	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024	Recettes 2025	Recettes 2026
Dotations et participations	14 398 806	13 743 000	13 577 700	13 773 506	13 913 106	14 700 000
Autres recettes courantes	596 511	956 756	924 809	707 137	794 406	500 000
Impôts et taxes	50 785 887	53 389 488	55 279 965	57 463 666	57 496 804	58 000 000
Produits des services	2 794 200	2 953 470	2 505 600	3 118 300	2 807 611	2 800 000
Recettes d'ordre budgétaire et report à nouveau	900 000	1 400 000	3 400 000	2 400 000	2 300 000	2 000 000
TOTAL	69 475 404	72 442 714	75 688 074	77 462 609	77 311 927	78 000 000

Les dépenses

Projection du budget 2026 à partir des budgets primitifs 2021 – 2025

	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Dépenses 2026
Charges à caractère général	16 816 464	17 019 653	20 109 016	19 884 180	19 138 048	17 000 000
Charges de personnel	34 835 000	36 721 478	35 885 520	37 644 533	38 830 282	37 900 000
Charges financières	1 175 000	1 145 000	1 280 000	1 650 000	1 535 000	1 600 000
Charges de gestion courante	7 660 540	7 530 152	8 797 938	9 317 696	9 042 597	9 200 000

Autres et réserves	1 818 400	2 401 430	2 215 600	1 766 200	1 766 000	4 000 000
Dépenses d'ordre budgétaire	7 170 000	7 625 000	7 400 000	7 200 000	7 000 000	8 300 000
TOTAL	69 475 404	72 442 714	75 688 074	77 462 609	77 311 927	78 000 000

Les engagements pluriannuels

En section de fonctionnement, la Commune a des engagements de longue durée pour certains marchés publics (location pour les photocopieurs par exemple) ou pour les contributions forfaitaires versées au concessionnaire du Pôle Aqualudique (contributions relatives dans les annexes des documents budgétaires), sans avoir ouvert de projets en AE/CP (autorisation d'engagement, crédit de paiement).

Section d'Investissement

Les recettes

En 2025, les recettes restant à réaliser s'élèvent à 3.758.966 € dont 1.000.000 € d'emprunts et 2.758.966 € de subventions.

Les recettes propres d'investissement (R.P.I.) devraient comprendre en 2026 l'attribution au titre du Fonds de compensation de la T.V.A. estimée à partir des dépenses 2024 à 2.150.000 €, le reversement au titre des amendes de police (hors forfait post-stationnement) pour 550.000 €, la taxe d'aménagement pour 200.000 € et des subventions pour 7.000 €. Des cessions d'actifs complètent ces R.P.I. pour 1.195.225 €.

D'éventuelles interventions d'urgence sur des immeubles en péril sont ouvertes à hauteur de 150.000 € (inscription en dépense et en recette).

Des recettes d'ordre budgétaire pour 7.350.000 € concernent les dotations aux amortissements pour 3.950.000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 1.900.000 € et des opérations patrimoniales (transferts de frais d'études ou d'insertion après réalisation, écritures de sortie de biens) pour 1.500.000 €.

L'excédent reporté d'investissement est de 161.834 €.

L'affectation du résultat 2025 sera proposée à hauteur de 3.665.000 €.

Les nouveaux emprunts sont inscrits pour 4.100.000 € de manière à réduire l'encours de dette (désendettement de près de 1,7 M€ en 2026).

Les dépenses

Les restes à réaliser s'élèvent à 2.908.122 €.

Le remboursement en capital de la dette représentera 6.767.000 €. Opérations patrimoniales (écritures d'ordre budgétaire) pour 1.500.000 €.

Les engagements pluriannuels

La Commune dispose d'un plan pluriannuel d'investissement.

La programmation des projets prévus en AP/CP est :

N°	Programme	Montant de l'autorisation	Crédits de paiement utilisés	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027 et ultérieurs
AP001	Office de tourisme intercommunal	4.150.000,00	227.886,97	3.100.000,00	822.113,03

AP002	Actions 10 et 11 (OGS)	2.740.000,00	2.377.515,46	362.484,54	0,00
AP003	Maison des Jeunes et de la Culture	2.174.000,00	1.621.886,54	552.113,46	0,00
AP004	Campagnes OPAH-RU	2.843.000,00	317.336,89	1.032.000,00	1.493.663,11
AP005	Informatique dans les écoles	150.000,00	40.860,00	0,00	109.140,00
AP006	Ilots de fraîcheur	600.000,00	224.677,99	200.000,00	175.322,01
AP007	Horodateurs	750.000,00	444.141,84	215.000,00	90.858,16
AP008	Subventions au Syndicat mixte OGS	31.815,64	20.221,53	0,00	0,00
AP009	Eglise Saint-Vincent	1.600.000,00	704.731,49	895.000,00	0,00
TOTAL		14.734.000,00	5.979.258,71	6.356.598,00	2.691.096,31

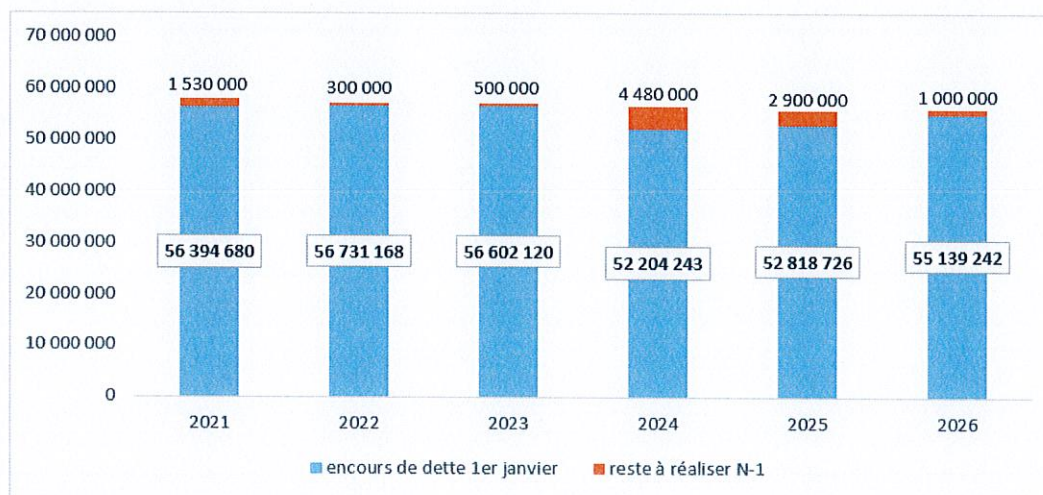
Les programmes AP004 et AP008 sont des AP Intervention tandis que les autres programmes constituent des AP Projets.

Les inscriptions budgétaires au Budget Primitif 2026 correspondront aux crédits de paiement 2026 ; l'engagement pluriannuel des programmes correspond au montant de l'autorisation.

Les autres programmes d'investissement sont suivis au moyen d'opérations votées dont la numérotation est reprise dans la documentation budgétaire (par exemple l'Opération Grand Site sur l'opération n° 87 ou la Voirie sur l'opération n° 32).

2 - Options de cadrage budgétaire

Le Conseil municipal doit se positionner pour l'établissement du budget primitif sur la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des investissements et sur la fiscalité directe locale.



La Commune n'a souscrit aucun emprunt « toxique » ainsi que le précisent les annexes réglementaires (Charte Gissler).

En 2026, l'encours de dette se présente comme suit :

Situation au 1^{er} janvier 2026 : 55.139.242 €

Reports de crédits : 1.000.000 €

En tenant compte de la réalisation des investissements et des capacités d'autofinancement de l'exercice, une partie des nouveaux emprunts sera décalée sur 2027.

Propositions en matière de fiscalité directe locale :

Compte tenu du contexte particulièrement contraint, il est proposé de maintenir en 2026 les taux d'imposition au niveau voté en 2025 :

Taxe d'imposition sur le Foncier Bâti : 52,32 %

Taxe d'imposition sur le Foncier Non Bâti : 79,27 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux non destinés à l'habitation principale) : 15,94 %

Taxe d'habitation sur les locaux vacants : 15,94 %

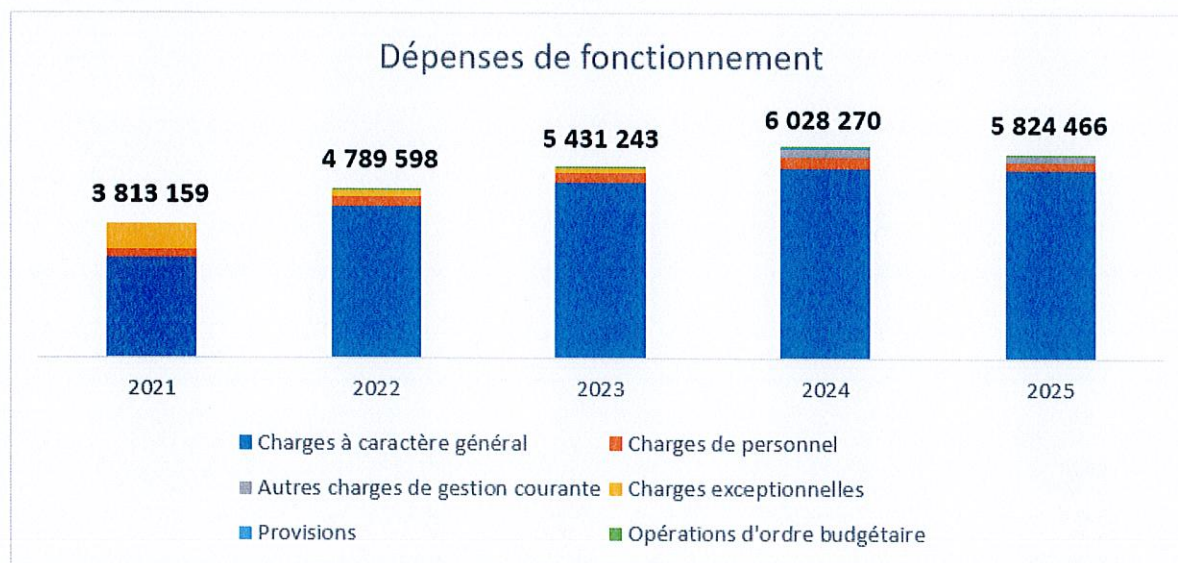
Pour rappel, l'actualisation forfaitaire des bases a été fixée à + 0,8 % en 2026 dans le cadre de la Loi de Finances.

IV – Budget annexe du Pôle Culturel

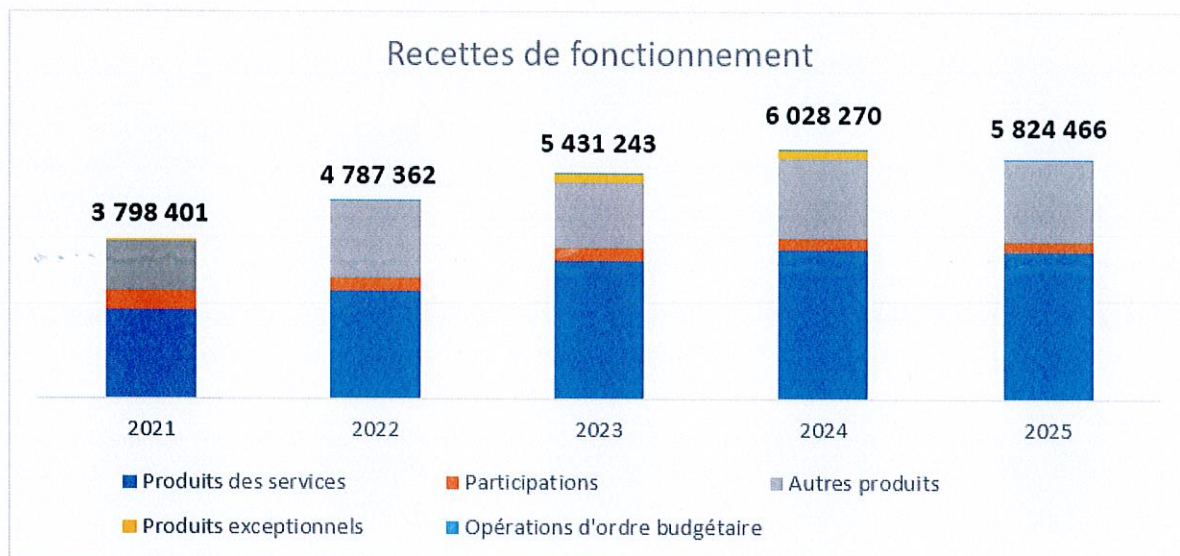
La Direction du festival et de l'événementiel a en charge l'organisation des manifestations suivantes : le Festival in, le Festival off, la fête de la musique, la Magie de Noël, la Féria et la fête du vin. Cette Direction assure également la gestion de deux équipements, le Chapeau Rouge et le Centre des Congrès.

Le budget annexe du Pôle Culturel reçoit du Budget principal une subvention d'équilibre plafonnée depuis 2015 à 1.463.200 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 5.824.466 €.



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5.824.466 €, comprenant une subvention d'équilibre de 1.462.948 €.



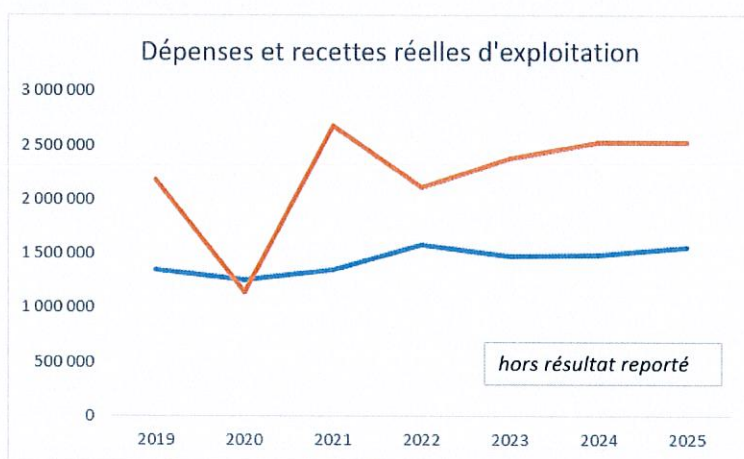
Recettes de fonctionnement hors résultat reporté

Eléments de prospective :

	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	6.059.400 €	6.200.000 €
Recettes réelles de fonctionnement	6.085.929 €	6.250.000 €
Dont subvention du Budget Principal	1.491.700 €	1.491.700 €

V – Budget annexe du Stationnement

Les résultats de l'année 2025 confortent les capacités de financement du budget annexe du Stationnement. Les produits d'exploitation du budget annexe du Stationnement dépassent la barre des 2,5 M€.



Les recettes réelles d'exploitation augmentent de 0,22 % tandis que les dépenses réelles d'exploitation progressent de 4,81 %.

En investissement, les recettes sont constituées des amortissements pour 615.795 € et de l'affectation d'une partie du résultat 2024 pour 445.663 €. Un emprunt souscrit en 2025 de 1,4 M€ (15 ans ; taux fixe de 3,46 %) pour le financement du nouveau parking du Pont Neuf et les édicules du parking Chénier. Les dépenses d'investissement comportent le remboursement en capital pour 733.466 € et des dépenses d'équipement pour 1.226.096 € (...).

Les résultats 2025 comportent un excédent d'exploitation de 392.219 €, un excédent d'investissement de 501.896 € et des

restes à réaliser en section d'investissement de 1.028.488 € en dépenses et de 460.000 € en recettes.

Le budget du stationnement comporte une dette de 6.427.937 € au 31 décembre 2025 composée de six emprunts dont cinq souscrits en taux fixe. Le taux moyen de l'exercice 2025 est de 3.29 %. En annexe figure le bilan annuel de la dette du budget du stationnement.

En 2026, la section d'exploitation est estimée à 2.654.000 € ; après intégration des résultats 2025, la section d'investissement présente des dépenses d'équipement pour 481.756 € et des recettes de 2.363.939 € dont les amortissements pour 732.000 €, un virement de la section d'exploitation de 154.000 € et un financement prévisionnel par emprunt de 190.000 €.

Eléments de prospective (hors modification tarifaire) :

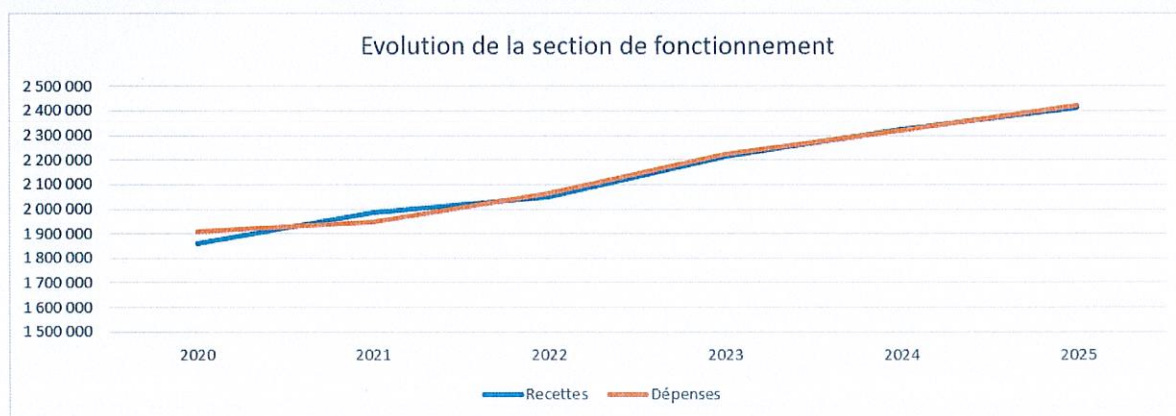
	2026	2027
Recettes réelles d'exploitation	2.700.000 €	2.740.000 €
Dépenses réelles d'exploitation	1.730.000 €	1.760.000 €
Capacité d'investissement hors emprunts nouveaux	400.000 €	450.000 €

VI – Budget annexe de la Cuisine Centrale

Les recettes réelles de fonctionnement de la Cuisine Centrale proviennent des familles (883 K€ / 37 %), du C.I.A.S. (942 K€ / 39 %) et de la subvention du budget principal (514 K€ / 21 %).

La subvention d'équilibre est de 514.462 € en 2025 contre 385.000 € en 2024.

Cuisine Centrale	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	1 858 006,05	1 983 866,00	2 047 434,71	2 211 921,47	2 324 757,55	2 414 127,40
Dépenses de fonctionnement	1 905 830,23	1 948 718,78	2 065 098,39	2 221 208,85	2 317 645,82	2 421 951,75
Résultat de l'exercice	- 47 824,18	35 147,22	- 17 663,68	- 9 287,38	7 111,73	- 7 824,35
Résultat reporté	115 948,54	34 124,36	33 000,00	10 000,00	712,62	7 824,35
Résultat de fonctionnement	68 124,36	69 271,58	15 336,32	712,62	7 824,35	- 0,00



Eléments de prospective (hors modification tarifaire) :

	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement	2.420.000 €	2.450.000 €

Dont subvention d'équilibre	525.000 €	540.000 €
Dépenses d'équipement	80.000 €	80.000 €

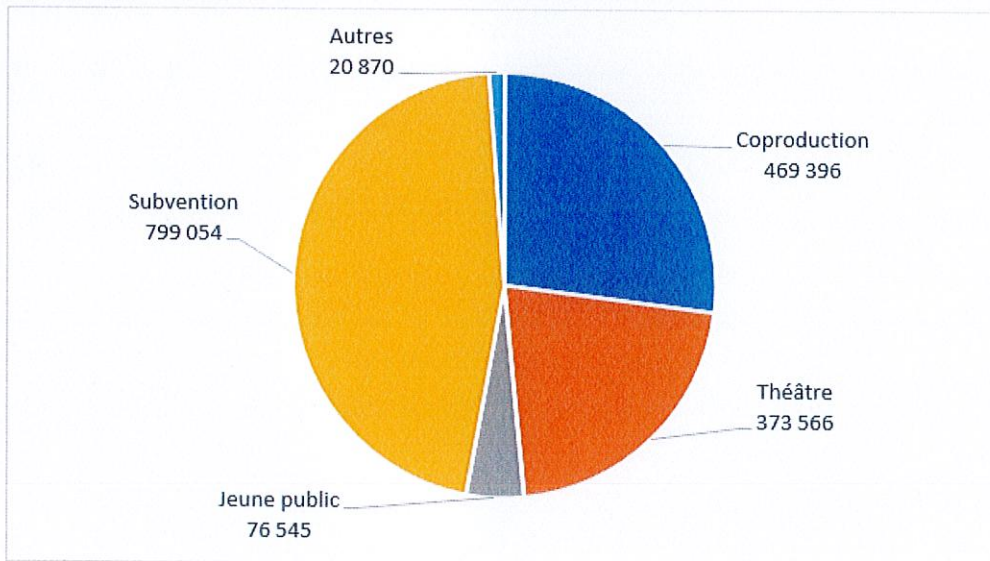
Le budget annexe de la Cuisine Centrale comporte une section d'investissement : 469.902 € dépensés en 2025, essentiellement pour la transition vers le remplacement des barquettes jetables par des barquettes inox réutilisables au travers d'une laverie. D'autres équipements ont été acquis afin de tenir compte du remplacement de certains appareils (congélateur, mixeur plongeant, chariot, cuvier). Le financement de la section d'investissement est réparti entre la reprise du résultat reporté (33.718 €), les amortissements (75.529 €), l'attribution de l'Etat au titre du FCTVA (13.776 €) et une subvention d'équipement du Budget principal (189.816 €).

VII – Budget annexe du Théâtre municipal

Le budget annexe du Théâtre municipal créé en 2023 retrace les activités du Théâtre Jean Alary et de l'Auditorium. Les spectacles proposés peuvent être produits directement par les services du Théâtre municipal par acquisition auprès de producteurs de spectacles ou co-produits avec ces producteurs. En co-production, le Théâtre municipal met à disposition du producteur la salle de spectacle, le service général (accueil, billetterie, encaissement des recettes), assure le recrutement et le paiement des intermittents nécessaires. Le producteur du spectacle co-produit fournit le spectacle monté et assume la responsabilité artistique. A l'issue de la représentation, un décompte répartit la recette entre le producteur et l'organisateur ; une aide à la production est prévue au bénéfice du producteur.

La subvention d'équilibre du Budget principal s'élève en 2025 à 799.054 €. Cette subvention reflète la charge de centralité de cet établissement culturel et de divertissement dont l'attraction dépasse les limites communales.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 1.739.432 € répartis comme suit :



Éléments de prospective :

	2026	2027
Recettes de fonctionnement	1.700.000 €	1.750.000 €
Dont subvention d'équilibre	900.000 €	900.000 €

VIII – Budget annexe de la Cité des Sports

Le budget annexe de la Cité des Sports a été créé en 2023, sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), pour la gestion directe de la Cité des Sports.

La Cité des Sports regroupe plus de 25 disciplines sportives, sur un espace de 9.700 m². Des cours collectifs sont proposés, notamment pour la pratique du fitness, du pilates, du yoga et du crosstraining. Un bassin de natation (15 m * 6 m) propose des activités aquatiques (bébés nageurs, école de natation, aquagym, aquabiking), des salles sont réservées aux sports de combat (aïkibudo, aikido, boxe, judo, jiu-jitsu, karaté et kendo). De plus, la Cité des Sports est composée d'espaces pour la danse et la gymnastique, une salle de musculation de plus de 400 m², de six pistes de padel, de trois courts de squash et de quatre courts de tennis couverts en terre battue. Des unités de cryothérapie et de sauna complètent ces équipements. La Cité des Sports s'adresse également aux professionnels en proposant des espaces pour la formation aux métiers du sport (devenir maître-nageur sauveteur, activités de pleine nature, activités de la forme) et en intégrant des stages nationaux (Aikido, judo, karaté, gymnastique). Une brasserie est accessible tous les jours et est en régie directe depuis mi 2025.

La Cité des Sports s'adresse aux particuliers, aux établissements scolaires et aux associations sportives. Douze associations sont présentes à la Cité des Sports (ABC Boxe, Acacia Tennis Academy, AJOA, Archers, CO Gym, Ecole de Karaté, One One, Shoshin, Aïki San, Aïki Budo, CO Karaté, Rythmes et Sourires11) : 1.700 personnes sont licenciées dans ces associations. 5.000 enfants des écoles de la ville bénéficient d'activités à la Cité des Sports chaque année scolaire. La Maison Sport Santé avec ses 180 adhérents est également hébergée dans la structure.

Le nombre d'adhérents actuels de la structure est désormais de 1.800 abonnés auxquels peuvent se rajouter les joueurs occasionnels de padel non licenciés aux Acacias (environ 500).

Les résultats de la gestion 2025 font apparaître les informations suivantes :

- recettes d'exploitation : 929.553 €
- dépenses d'exploitation : 936.171 € dont 121.828 € de dotation aux amortissements
- résultat d'exploitation 2024 à reprendre : 14.343 € (déficit)

Le résultat global d'exploitation 2025 est de - 20.961 €.

Recettes d'investissement : 151.828 € (dotations aux amortissements et 30.000 € de subvention).

Dépenses d'investissement : 138.120 € dont 52.875 € d'amortissement en capital.

Résultat d'investissement 2024 à reprendre : 71.094 € (déficit)

Des dépenses sont reportées pour 6.432 € et des recettes pour 49.336 €.

En 2026, les travaux concerneront la mise aux normes de la cuisine de la brasserie, les réseaux et l'espace raquettes non réhabilité (changement lumières tennis, anciennes lumières padel).

Annexe Dette – Dette du Budget principal
Bilan annuel

Encours au 31 décembre 2025 : 55.139.242,33 €

Nombre d'emprunts : 43

Taux actuariel 2025 : 2,86 %

Taux moyen de l'exercice 2025 : 2,74 %

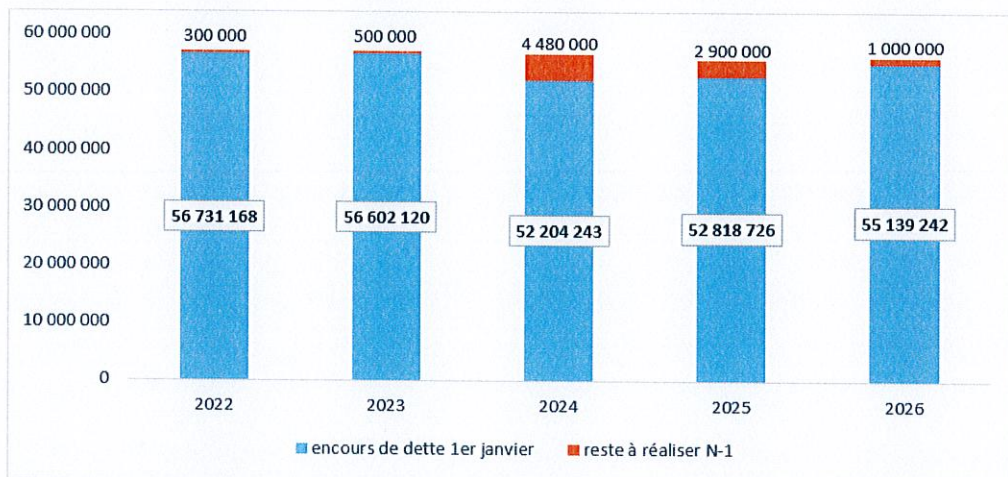
Annuité 2025 : 7.787.252,81 €

Dont amortissement du capital : 6.510.596,12 €

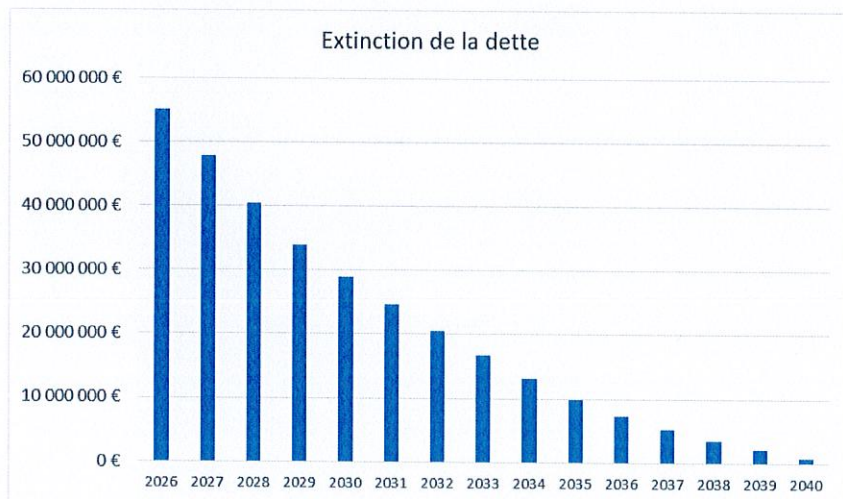
Dont intérêts : 1.276.656,69 €

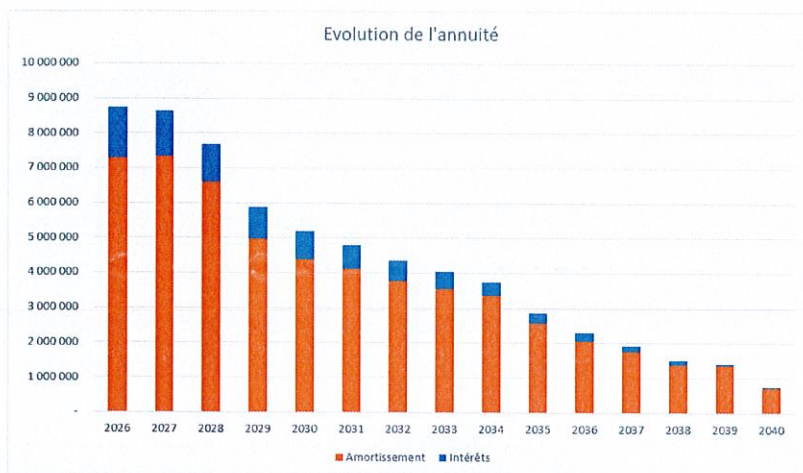
Pour mémoire, intérêts courus non échus (I.C.N.E.) : 224.042,90 €

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 1^{er} janvier avec indication des emprunts restant à réaliser (reportés de l'exercice précédent) :

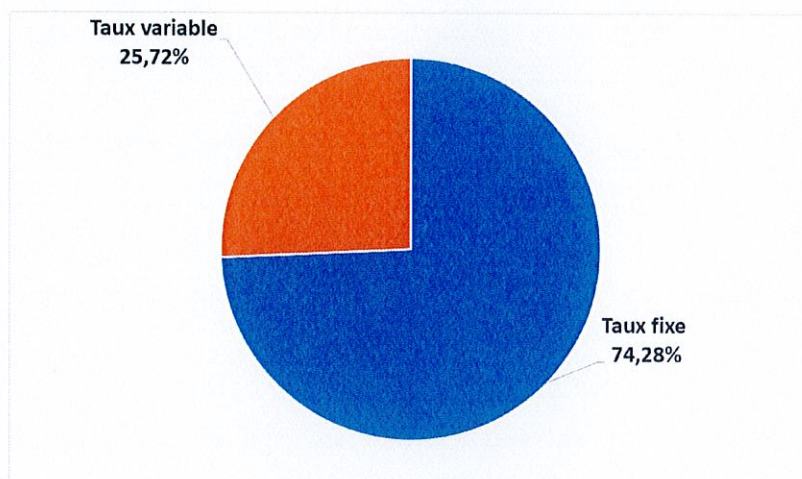


Profil d'extinction de la dette (hors emprunts nouveaux)



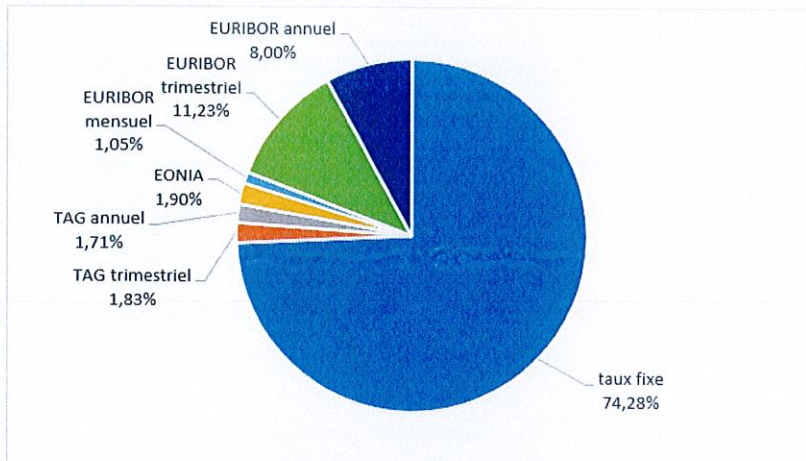


Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2026 selon le choix de l'index

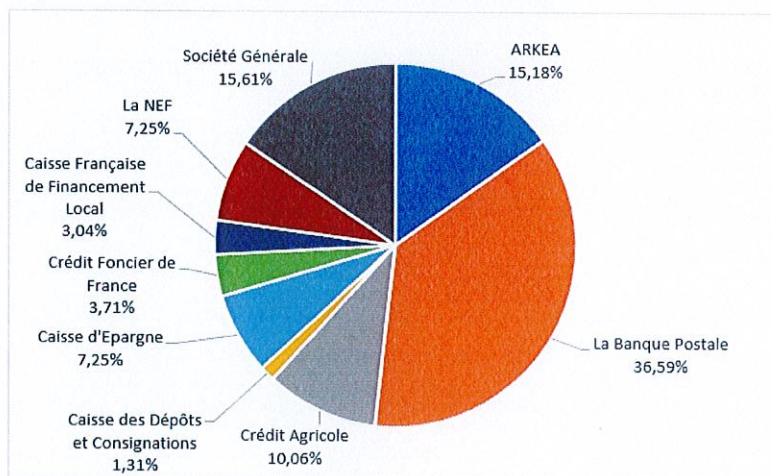


	Fixe	Variable	Total
encours	40 954 969,77	14 184 272,56	55 139 242,33
répartition	74,28%	25,72%	100,00%
durée de vie moyenne	5 ans 3 mois	4 ans 7 mois	5 ans 1 mois
duration	4 ans 11 mois	4 ans 3 mois	4 ans 9 mois
nombre d'emprunts	34	9	43
taux actuariel	2,650%	3,490%	2,860%
taux moyen	2,590%	3,310%	2,780%

La durée de vie moyenne correspond à la moyenne des durées de vie des emprunts contractés. La duration est calculée en ramenant l'actualisation des annuités futures à l'encours initial, chaque annuité étant actualisée en fonction de son rang. La duration renseignée sur une durée de vie moyenne en évitant les profils d'annuité non linéaires.



	Nombre d'emprunts	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
taux fixe	34	40 954 969,77	74,28%
TAG trimestriel	1	1 009 349,75	1,83%
TAG annuel	1	942 307,68	1,71%
EONIA	1	1 049 931,93	1,90%
EURIBOR mensuel	1	577 762,17	1,05%
EURIBOR trimestriel	2	6 194 190,06	11,23%
EURIBOR annuel	3	4 410 730,97	8,00%
total	43	55 139 242,33	100,00%

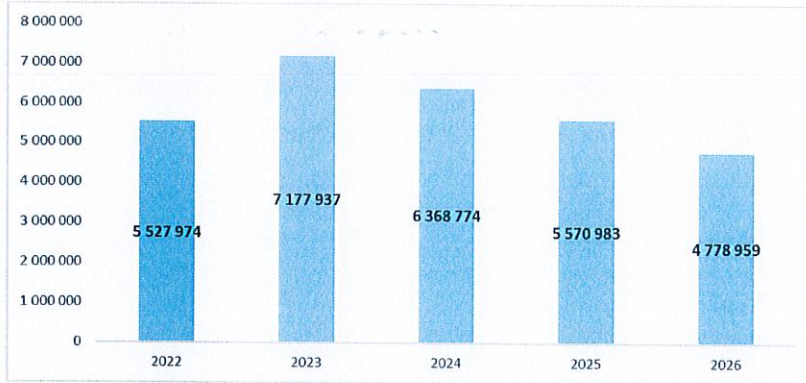


	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
ARKEA	8 368 802,10	15,18%
La Banque Postale	20 176 389,97	36,59%
Crédit Agricole	5 549 359,03	10,06%
Caisse des Dépôts et Co	720 507,39	1,31%
Caisse d'Epargne	3 998 163,42	7,25%
Crédit Foncier de France	2 043 871,20	3,71%
Caisse Française de Fina	1 675 001,50	3,04%
La NEF	4 000 000,00	7,25%
Société Générale	8 607 147,72	15,61%
total	55 139 242,33	100,00%

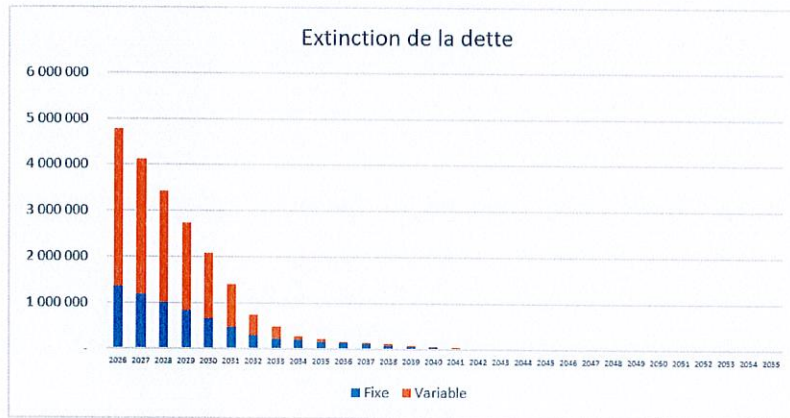
Annexe Dette – Dette Garantie
Bilan annuel

Encours au 31 décembre 2025 : 4.778.959,12 €
Nombre d'emprunts : 55

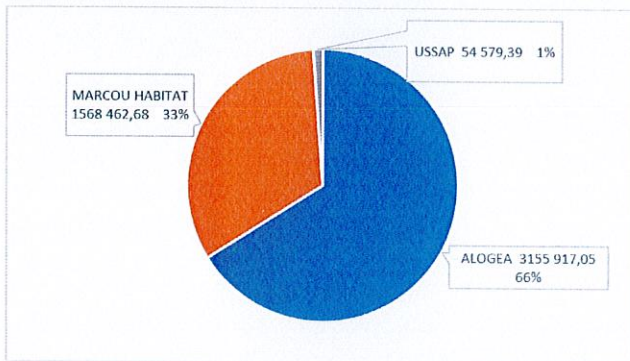
Evolution de l'encours garanti depuis 5 ans au 1^{er} janvier :



Profil d'extinction de la dette (hors emprunts nouveaux)



Répartition de l'encours garanti au 1^{er} janvier 2026 par bénéficiaire :



Le ratio d'endettement défini à l'article L2252-1 du Code général des collectivités territoriales est déterminé par le rapport entre la somme de l'annuité de la dette propre et de l'annuité de la dette garantie (hors opérations de logement social) et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio ne peut excéder 50 %.

Le ratio d'endettement ressort au 31 décembre 2025 à 10,51 %.

Dette du Budget du Stationnement Bilan annuel

Encours au 31 décembre 2025 : 6.427.936,97 €

Nombre d'emprunts : 6

Taux actuariel 2025 : 3,42 %

Taux moyen de l'exercice 2025 : 3,29 %

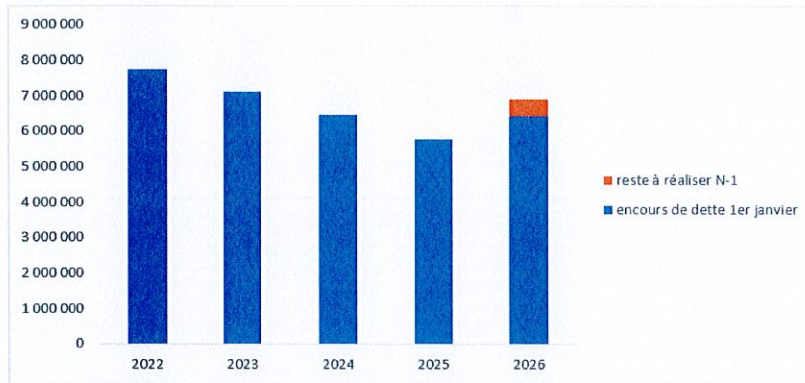
Annuité 2025 : 910.798,61 €

Dont amortissement du capital : 715.567,65 €

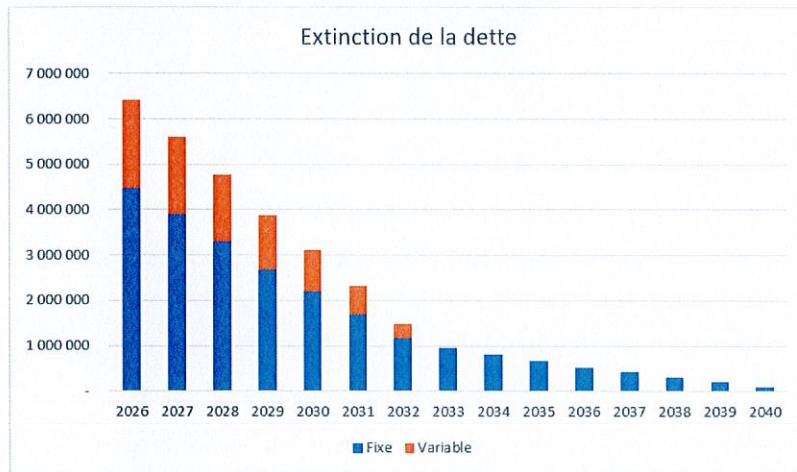
Dont intérêts : 195.230,96 €

Pour mémoire, intérêts courus non échus (I.C.N.E.) : 56.455,88 €

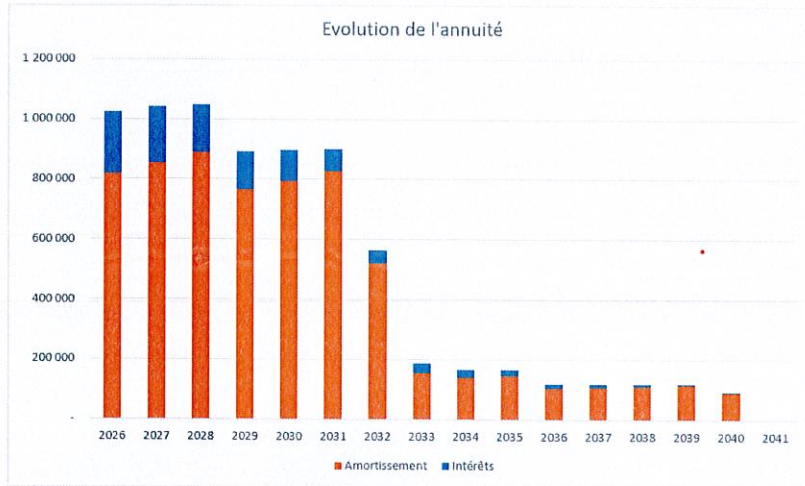
Evolution de l'encours depuis 5 ans au 1^{er} janvier avec indication des emprunts restant à réaliser :



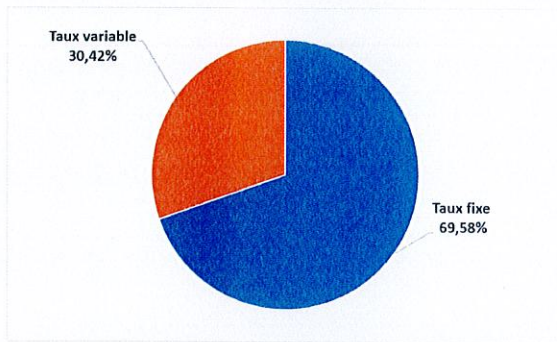
Profil d'extinction de la dette (hors emprunts nouveaux)



	Encours au 1er janvier	Annuité	Intérêts	Taux moyen	Amortissement
2026	6 427 936,97	1 024 748,83	206 076,53	3,21%	818 672,30
2027	5 609 264,67	1 042 280,51	189 771,32	3,38%	852 509,19
2028	4 756 755,48	1 047 549,83	159 731,30	3,36%	887 818,53
2029	3 868 936,95	892 511,18	128 330,39	3,32%	764 180,79
2030	3 104 756,16	896 058,90	101 448,36	3,27%	794 610,54
2031	2 310 145,62	900 041,32	73 724,09	3,19%	826 317,23
2032	1 483 828,39	563 966,23	44 239,40	2,98%	519 726,83
2033	964 101,56	185 624,71	31 292,37	3,25%	154 332,34
2034	809 769,22	167 212,73	26 578,67	3,28%	140 634,06
2035	669 135,16	167 212,81	21 766,61	3,25%	145 446,20
2036	523 688,96	120 033,20	16 789,67	3,21%	103 243,53
2037	420 445,43	120 033,20	13 170,82	3,13%	106 862,38
2038	313 583,05	120 033,20	9 425,12	3,01%	110 608,08
2039	202 974,97	120 033,20	5 548,15	2,73%	114 485,05
2040	88 489,92	90 024,90	1 534,98	1,73%	88 489,92
2041	-	-	-	-	-

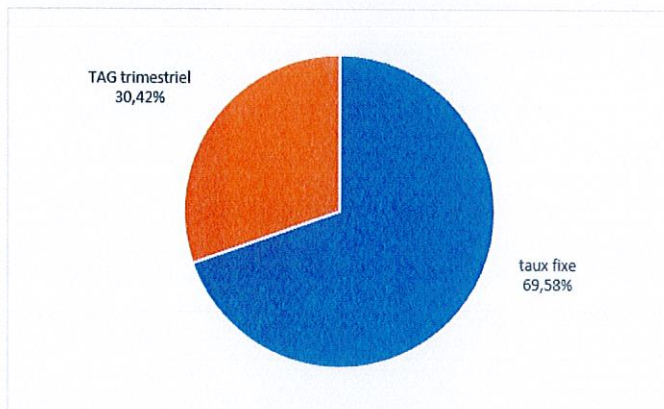


Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2026 selon le choix de l'index

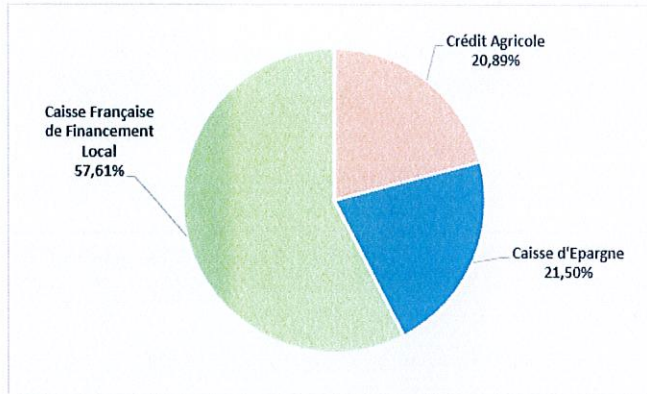


	Fixe	Variable	Total
encours	4 472 730,50	1 955 206,47	6 427 936,97
répartition	69,58%	30,42%	100,00%
durée de vie moyenne	4 ans 9 mois	3 ans 7 mois	4 ans 5 mois
duration	4 ans 4 mois	3 ans 6 mois	4 ans 1 mois
nombre d'emprunts	5	1	6
taux actuariel	3,650%	2,860%	3,410%
taux moyen	3,630%	2,580%	3,320%

La durée de vie moyenne correspond à la moyenne des durées de vie des emprunts contractés. La duration est calculée en ramenant l'actualisation des annuités futures à l'encours initial, chaque annuité étant actualisée en fonction de son rang. La duration renseignée sur une durée de vie moyenne en évitant les profils d'annuité non linéaires.



	Nombre d'emprunts	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
taux fixe	5	4 472 730,50	69,58%
TAG trimestriel	1	1 955 206,47	30,42%
TAG annuel	-	-	0,00%
EONIA	-	-	0,00%
EURIBOR mensuel	-	-	0,00%
EURIBOR trimestriel	-	-	0,00%
EURIBOR annuel	-	-	0,00%
total	6	6 427 936,97	100,00%



	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
ARKEA	-	0,00%
La Banque Postale	-	0,00%
Crédit Agricole	1 342 816,05	20,89%
Caisse des Dépôts et C	-	0,00%
Caisse d'Epargne	1 382 101,70	21,50%
Crédit Foncier de Franc	-	0,00%
Caisse Française de Fin	3 703 019,22	57,61%
Société Générale	-	0,00%
total	6 427 936,97	100,00%

Dette du Budget de la Cité des Sports Bilan annuel

Encours au 31 décembre 2025 : 1.007.503,52 €

Nombre d'emprunts : 2

Taux actuariel 2025 : 3,93 %

Taux moyen de l'exercice 2025 : 3,88 %

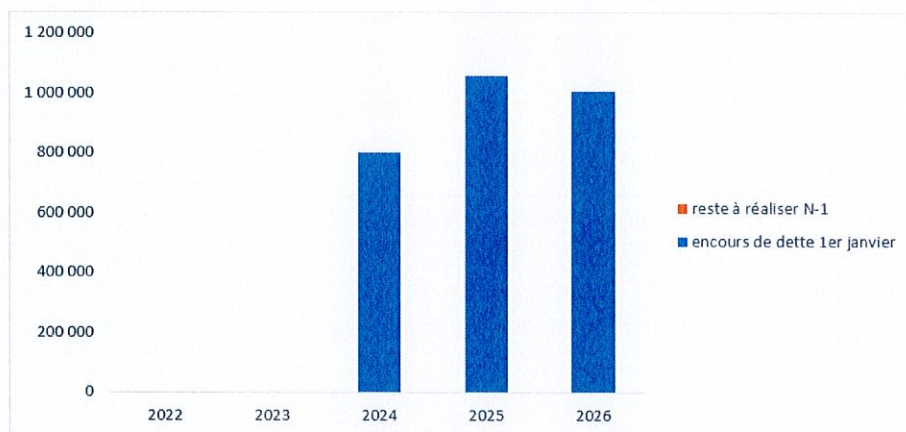
Annuité 2025 : 71.425,04 €

Dont amortissement du capital : 41.250,96 €

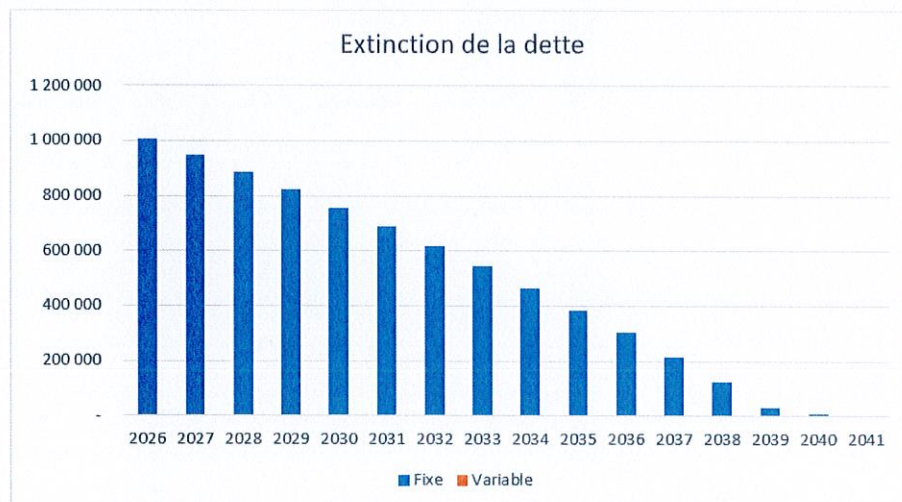
Dont intérêts : 30.174,08 €

Pour mémoire, intérêts courus non échus (I.C.N.E.) : 4.827,73 €

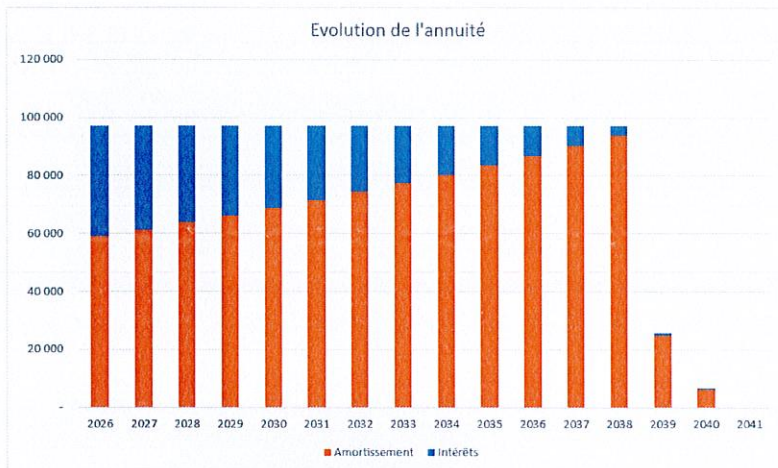
Evolution de l'encours depuis 5 ans au 1^{er} janvier avec indication des emprunts restant à réaliser :



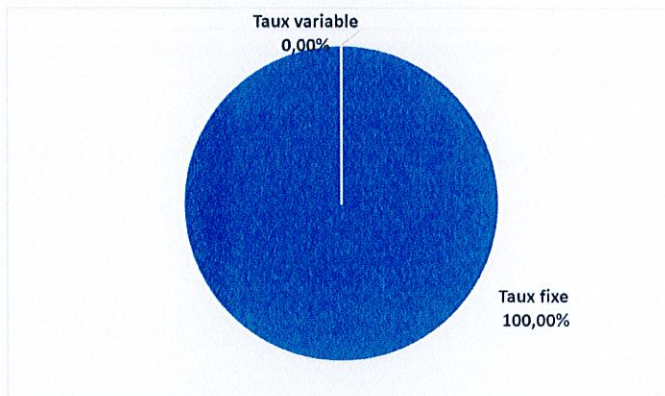
Profil d'extinction de la dette (hors emprunts nouveaux)



	Encours au 1er janvier	Annuité	Intérêts	Taux moyen	Amortissement
2026	1 007 503,52	97 110,85	38 193,46	3,79%	58 917,39
2027	948 586,13	97 110,84	35 871,00	3,78%	61 239,84
2028	887 346,29	97 110,84	33 456,53	3,77%	63 654,31
2029	823 691,98	97 110,83	30 946,41	3,76%	66 164,42
2030	757 527,56	97 110,84	28 336,81	3,74%	68 774,03
2031	688 753,53	97 110,84	25 623,76	3,72%	71 487,08
2032	617 266,45	97 110,84	22 803,14	3,69%	74 307,70
2033	542 958,75	97 110,84	19 870,71	3,66%	77 240,13
2034	465 718,62	97 110,83	16 821,96	3,61%	80 288,87
2035	385 429,75	97 110,84	13 652,31	3,54%	83 458,53
2036	301 971,22	97 110,84	10 356,92	3,43%	86 753,92
2037	215 217,30	97 110,84	6 930,78	3,22%	90 180,06
2038	125 037,24	97 110,59	3 368,66	2,69%	93 741,93
2039	31 295,31	25 685,79	757,27	2,42%	24 928,52
2040	6 366,79	6 421,54	54,75	0,86%	6 366,79
2041	-	-	-	-	-



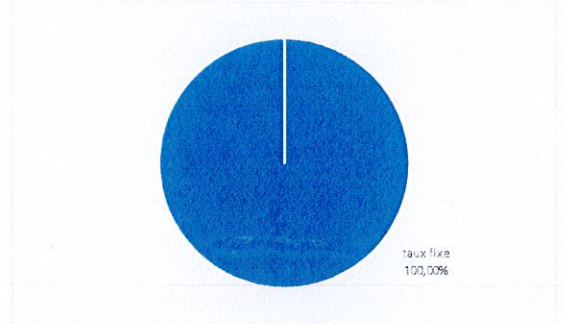
Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2026 selon le choix de l'index



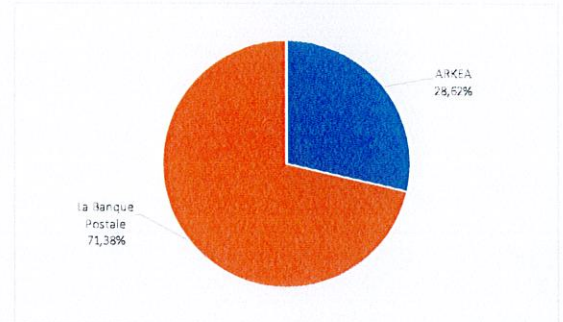
	Fixe	Variable	Total
encours	1 007 503,52	-	1 007 503,52
répartition	100,00%	0,00%	100,00%
durée de vie moyenne	7 ans 2 mois		7 ans 2 mois
duration	6 ans 6 mois		6 ans 6 mois
nombre d'emprunts	2	0	2
taux actuariel	3,930%		3,930%
taux moyen	3,880%		3,880%

La durée de vie moyenne correspond à la moyenne des durées de vie des emprunts contractés. La duration est calculée en ramenant l'actualisation des annuités futures à l'encours initial, chaque annuité étant actualisée en fonction de son rang. La duration renseignée sur une durée de vie moyenne en évitant les profils d'annuité non linéaires.

	Nombre d'emprunts	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
taux fixe	2	1 007 503,52	100,00%
TAG trimestriel	-	-	0,00%
TAG annuel	-	-	0,00%
EONIA	-	-	0,00%
EURIBOR mensuel	-	-	0,00%
EURIBOR trimestriel	-	-	0,00%
EURIBOR annuel	-	-	0,00%
total	2	1 007 503,52	100,00%



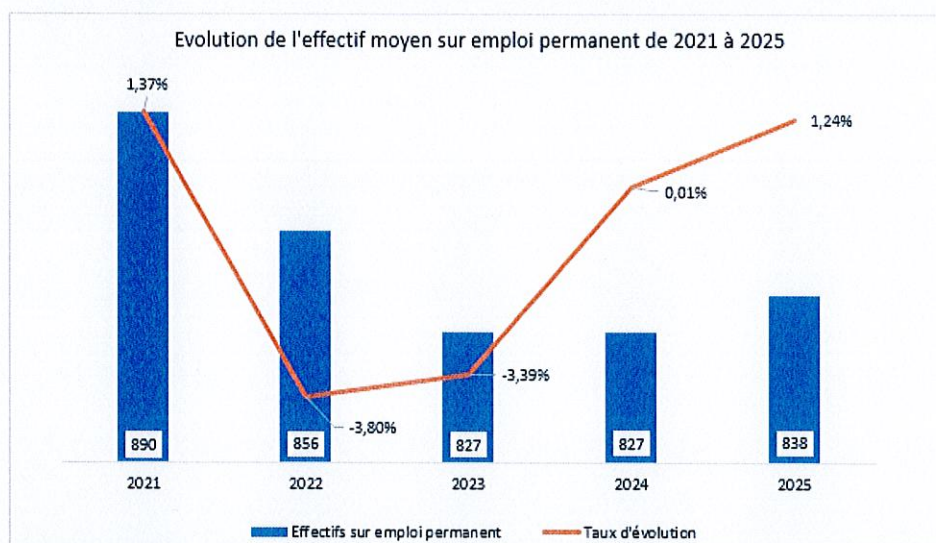
	Encours au 1er janvier 2026	part de l'encours
ARKEA	288 376,22	28,62%
La Banque Postale	719 127,30	71,38%
Crédit Agricole	-	0,00%
Caisse des Dépôts et Co	-	0,00%
Caisse d'Epargne	-	0,00%
Crédit Foncier de France	-	0,00%
Caisse Française de Fina	-	0,00%
Société Générale	-	0,00%
total	1 007 503,52	100,00%



Annexe Personnel (budget principal et budgets annexes)

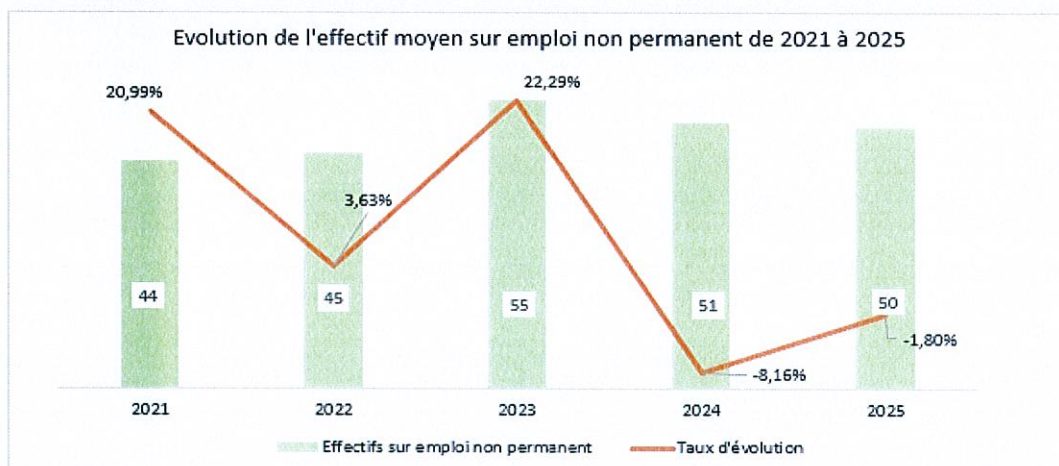
Suivi des effectifs moyens

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires et stagiaires	837,42	815,25	788,00	777,83	784,92
Non titulaires sur emploi permanent	52,75	41,08	39,33	49,58	52,75
Effectifs sur emploi permanent	890	856	827	827	838
Taux d'évolution	1,37%	-3,80%	-3,39%	0,01%	1,24%



Années	2021	2022	2023	2024	2025
Non titulaires sur emploi non permanent (Coll. Cab., Saisonniers, Temporaires, CPRJ)	33,17	32,42	43,69	36,17	39,00
Non titulaires droit privé (Apprentis, Contrats emplois aidés)	10,58	12,92	11,75	14,75	11,00
Effectifs sur emploi non permanent	44	45	55	51	50
Taux d'évolution	20,99%	3,63%	22,29%	-8,16%	-1,80%

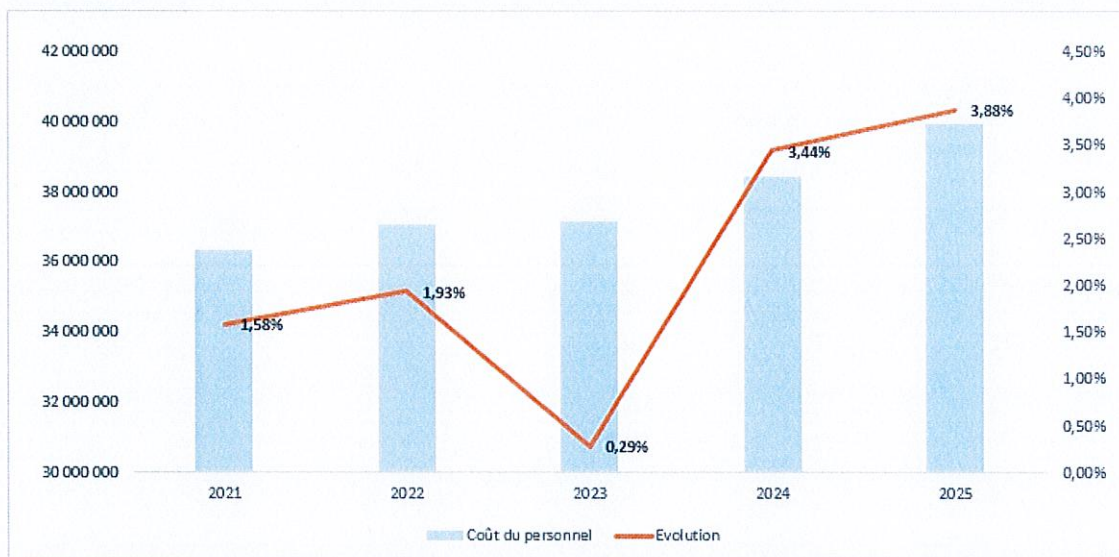
Calcul effectif moyen = (somme des effectifs mensuel / 12 mois de l'année en cours)



Coût du personnel (titulaires et stagiaires)

	2021	2022	2023	2024	2025
Coût du personnel	36 352 172	37 054 207	37 159 866	38 437 567	39 927 732
Evolution	1,58%	1,93%	0,29%	3,44%	3,88%
Dépenses de fonctionnement	65 974 317	70 353 626	74 117 443	77 205 874	79 790 838
Part des dépenses de personnel / Fonctionnement	55,10%	52,67%	50,14%	49,79%	50,04%

Les rémunérations (salaires bruts + charges patronales/ articles 641 645 et 633 du chapitre 012)



Charges patronales (articles 645 et 633)

Titulaires et Stagiaires

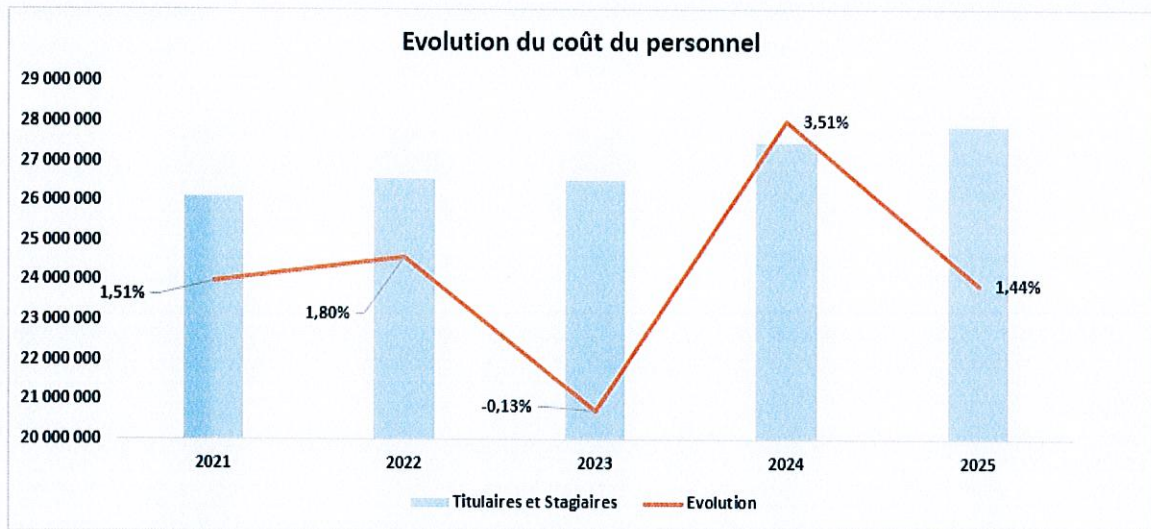
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisations patronales	10 238 977	10 471 364	10 610 383	10 955 985	12 049 761
Evolution / année précédente	1,78%	2,27%	1,33%	3,26%	9,98%

Détail des charges indexées sur la rémunération:

6336	CNFPT - CDG
6451	URSSAF
6453	IRCANTEC - CNRACL
6454	ASSEDIC
6456	Fonds National de Compensation du SFT

Rémunérations brutes

	2021	2022	2023	2024	2025
Titulaires et Stagiaires	26 113 195	26 582 842	26 549 483	27 481 582	27 877 971
Evolution	1,51%	1,80%	-0,13%	3,51%	1,44%



Evolution de carrière

Nomination Avancement de grade

	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	1	2	1	-	-
Catégorie B	3	6	1	10	7
Catégorie C	43	39	33	36	61
TOTAL	47	47	35	46	68

Nomination Promotion interne

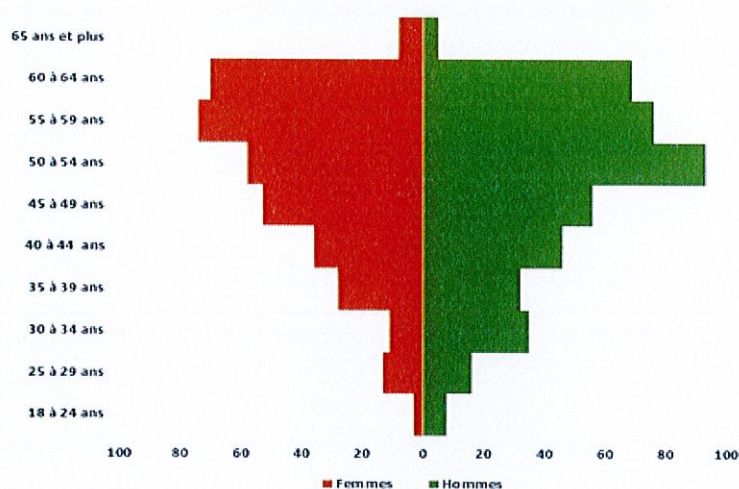
	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	-	-	2	4	-
Catégorie B	-	-	2	1	3
Catégorie C	8	5	5	4	4
TOTAL	8	5	9	9	7

Départs à la retraite

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Départ à la retraite	28	31	28	32	27
Montant économies de salaire	462 368	553 273	723 880	568 826	714 035

Sont pris en compte les agents à la retraite le 01/01 de l'année N

Pyramide des âges des agents titulaires et stagiaires au 31/12/2025



Avantages en nature

Logements de fonction

Équipement concerné	Adresse du Bien	surface	Observations
Cimetière La Conte	Avenue du Maréchal Juin	112 m ²	inoccupé
Serres municipales	Chemin des Serres	146 m ²	occupé
Ecole La Gravette	15 rue Jacquart	72 m ²	occupé
Camping	Route de Saint Hilaire	105 m ²	inoccupé
Ecole élémentaire Marcel Pagnol	81 avenue Henri Goût	70 m ²	occupé
Odéum	11 rue Hugues Bernard	103 m ²	occupé

Véhicule de fonction

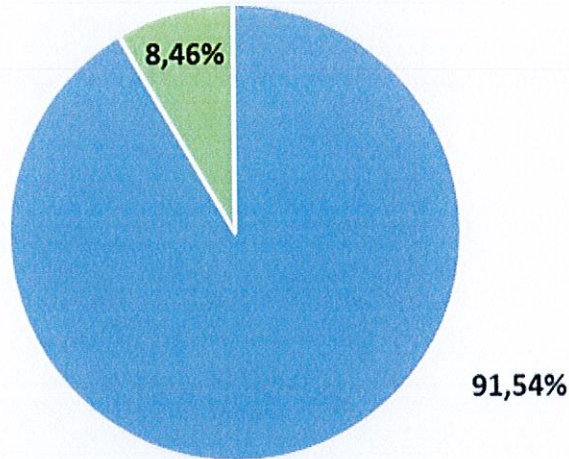
Utilisateur	Marque	Type
DGS	Peugeot	3008
DGST	Peugeot	3008

Repas

Utilisateurs	13 agents bénéficiaires en 2025
--------------	---------------------------------

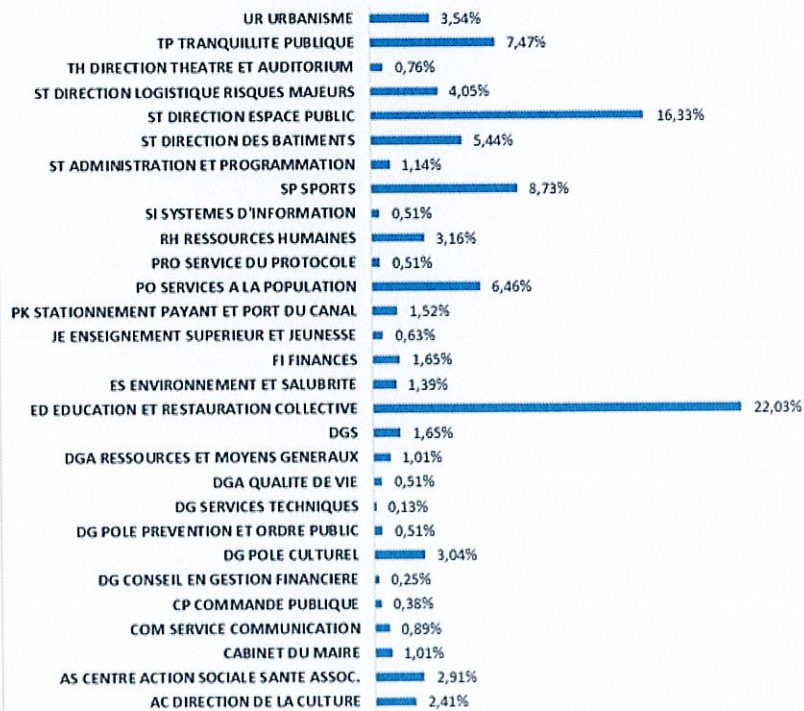
REPARTITION DES EFFECTIFS

Répartition des agents sur emploi permanent au 31/12/2025

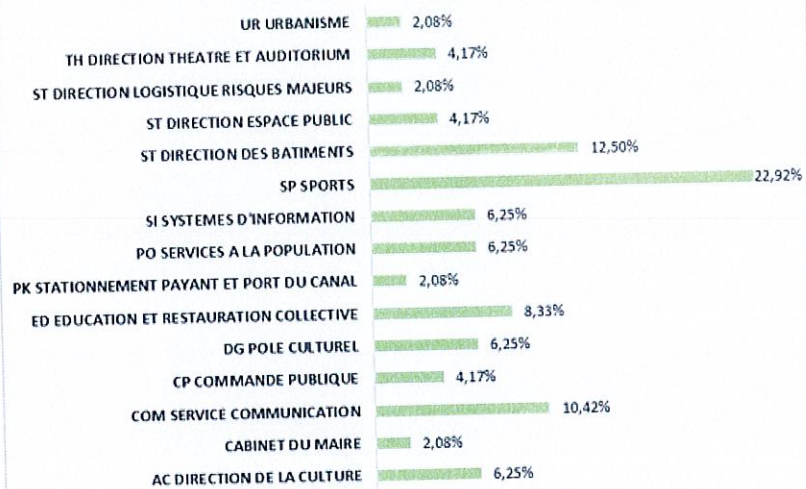


■ Titulaires et stagiaires ■ Non titulaires sur emploi permanent

Répartition des titulaires et stagiaires sur emploi permanent au 31/12/2025



Répartition des non titulaires sur emploi permanent au
31/12/2025



Temps de travail

Délibérations :

N° 10 du 29 juin 2017 : protocole aménagement du temps de travail

N° 3 du 29 janvier 2018 : mise en place du temps de travail annualisé pour certains services

N° 33 du 8 avril 2021 : modification annexe 5C du protocole sur le temps de travail des agents d'accueil et de surveillance dans les musées municipaux

N° 32 du 30 juin 2021 : modifications du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail issues du bilan de la réforme sur le temps de travail

N° 12 du 29 septembre 2022 : modification de l'annexe 5B du protocole sur le temps de travail, relative au régime applicable aux agents du théâtre et de l'auditorium

N° 50 du 29 juin 2023 : modification de l'annexe 7 du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail (règlement de recours aux heures supplémentaires)

	Ouverture le vendredi après-midi	
Temps de travail effectif	1.607 heures	
Jours de congés annuels	5 fois les obligations hebdomadaires de service (jours ouvrés)	
Jours « ARTT »	12	Sauf services annualisés
Jours de fractionnement	2	

Soumis au régime annualisé : Musée des Beaux-Arts, Musée de l'Ecole, Théâtre municipal, Festival et événementiel, Sports, Stationnement payant et Port du Canal, Education et restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de prendre acte des propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260409-30991-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026